

Rapport au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

2018-2019

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

29 octobre 2019



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction du projet :

Bureau de planification et d'études institutionnelles

Collaboration :

Direction des communications

Service des finances

Vice-rectorat aux ressources humaines

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation

Service de reprographie

29 octobre 2019

Le 28 octobre 2019

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Secteur de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, j'ai le plaisir de vous transmettre les rapports 2018-2019 suivants :

- L'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction;
- Les états financiers 2018-2019 constitués des pages 1 à 4 du Système d'information financière des universités, ainsi que ses annexes 1 à 4;
- Le rapport sur la performance de l'établissement;
- Le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, ces rapports vous sont transmis en une copie format papier et une version électronique sur clé USB. De plus, onze autres exemplaires sur support papier seront transmis à la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La rectrice,



Sophie D'Amours

Pavillon des Sciences de l'éducation 418 656-2272
2320, rue des Bibliothèques Télécopieur : 418 656-7917
Local 1656 www.rec.ulaval.ca
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire de déclaration
 - Tableau 1 : Traitement imposable du personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel (SIFU) : Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Indicateurs

- Effectifs étudiants et enseignants
- Effectifs étudiants par cycle et domaine d'études
- Réussite académique
- Effectif du personnel
- Données financières : fonds de fonctionnement
- Données financières : fonds avec restrictions
- Données financières : fonds des immobilisations
- Intensité de recherche

Mesures d'encadrement étudiant

Reddition de comptes spécifique

- Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique
 - Stratégie visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement
 - Pôles régionaux
-

SECTION 4 : BILAN ET PERSPECTIVES

ÉTAT DU TRAITEMENT

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire de déclaration
- Tableau 1 : Traitement imposable du personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'Université Laval (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2019.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2018-2019*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 27 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631



Vice-rectorat aux ressources humaines

Nom de l'établissement : **UNIVERSITÉ LAVAL**
Numéro de l'université: **975000**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**
vérifié en date du 27 septembre 2019

Conseil d'administration
23 octobre 2019



ÉTABLISSEMENT : Université Laval

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure (Cat. 1)

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			Montant reçu d'une fonction ou d'une personne morale
				Salaire de base*	Autres éléments du traitement**	Indemnité de départ exercés***	
Allard,Guy	V.-rect. adj. res. hum.	12	100%	180 030 \$	2 054 \$	0 \$	0 \$
Bastien, Josée	Doyen/ne	12	100%	179 524 \$	2 019 \$	0 \$	0 \$
Beauregard, Robert	Vice-recteur exécutif	12	100%	246 738 \$	2 188 \$	0 \$	0 \$
Bergeron, Cathia (1)	Doyen/ne	12	100%	184 634 \$	3 187 \$	0 \$	0 \$
Bergeron, Rénauld (2)	V.-rect. aff. ext. inter. santé	12	100%	278 537 \$	2 239 \$	0 \$	0 \$
Bernier, Carmen	Doyen/ne	12	100%	162 483 \$	1 972 \$	0 \$	0 \$
Bouchard, Lyne (3)	V.-rect. ress. humaines	12	100%	209 100 \$	6 860 \$	0 \$	0 \$
Brouillet, Eugénie	V.-rect. rech. création innov.	12	100%	209 100 \$	2 451 \$	0 \$	0 \$
Cimon, Yan (4)	V.-rect. adj. aff. ext. inter.	10	83%	180 030 \$	22 808 \$	0 \$	0 \$
D'Amours, Sophie	Recteur/-trice	12	100%	337 620 \$	2 595 \$	0 \$	0 \$
Darveau, André	V.-rect. à l'administration	12	100%	209 100 \$	2 068 \$	0 \$	0 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	12	100%	174 205 \$	1 959 \$	0 \$	0 \$
Gélineau, François (5)	Doyen/ne	12	100%	170 038 \$	14 067 \$	0 \$	0 \$
Gendron, Michel (6)	Doyen/ne	12	100%	178 392 \$	37 726 \$	0 \$	0 \$
Gervais, Fernand	Doyen/ne	12	100%	171 966 \$	1 934 \$	0 \$	0 \$
LaCroix, René	V.-rect. adj. à l'admin.	12	100%	180 030 \$	2 069 \$	0 \$	0 \$
Latlamme, Anne-Marie (7)	Doyen/ne	12	100%	174 541 \$	2 042 \$	0 \$	0 \$
Langlois, Luc	Doyen/ne	10	83%	166 230 \$	2 023 \$	0 \$	0 \$
Lavoie, Mireille	Doyen/ne	12	100%	172 480 \$	2 091 \$	0 \$	0 \$
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	12	100%	169 103 \$	2 037 \$	0 \$	0 \$
Mercier, Guy	Doyen/ne	12	100%	171 103 \$	1 958 \$	0 \$	0 \$
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	12	100%	152 388 \$	1 155 \$	0 \$	0 \$
Pinson, Guillaume	Doyen/ne	12	100%	160 639 \$	2 116 \$	0 \$	0 \$
Poitras, Julien	Doyen/ne	12	100%	272 696 \$	2 025 \$	0 \$	0 \$
Richer, Monique	Secrétaire général	12	100%	183 600 \$	2 005 \$	0 \$	0 \$

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2018-2019 apparaît aux notes complémentaires.

- (1) Les autres éléments incluent un montant de 1 342 \$ à titre de contractuel enseignant.
(2) Les autres éléments incluent un montant de 606 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.
(3) Les autres éléments incluent un montant de 4 688 \$ à titre de contractuel enseignant.
(4) Les autres éléments incluent un montant de 20 600 \$ à titre de contractuel enseignant.
(5) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 11 959 \$.
(6) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 35 782 \$.
(7) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 1 765 \$.



ÉTABLISSEMENT : Université Laval

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure (Cat. 1)

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base*	Autres éléments du traitement**	Indemnité de départ exercés***	Montant reçu d'une fonction ou d'une personne morale
Rochon,Alain	Doyen/ne	12	100%	145 634 \$	1 925 \$	0 \$	0 \$
Routhier, Gilles (8)	Doyen/ne	12	100%	167 568 \$	2 157 \$	0 \$	0 \$
Savard,Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	12	100%	180 030 \$	2 105 \$	0 \$	0 \$
Senécal,Caroline (9)	V.-rect. adj. études aff. étu	12	100%	180 030 \$	2 208 \$	0 \$	0 \$
Thibaudreau,Victor	Doyen/ne	2	17%	149 089 \$	1 933 \$	0 \$	0 \$
Tremblay,Michel J. (10)	V.-rect. adj. rech. créa. inno	12	100%	180 030 \$	2 043 \$	0 \$	0 \$
Zaccarin,André	Doyen/ne	12	100%	195 251 \$	2 018 \$	0 \$	0 \$

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2018-2019 apparaît aux notes complémentaires.

(8) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 391 \$.

(9) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 1 765 \$.

(10) Les autres éléments incluent une rémunération d'assurances collectives de 932 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Nom	Fonction	Indemnité de départ non exercée
Allard,Guy	V.-rect. adj. res. hum.	180 030 \$
Lacroix,René	V.-rect. adj. à l'admin.	180 030 \$
Richer,Monique	Secrétaire général	183 600 \$



Vice-rectorat aux ressources humaines

ÉTABLISSEMENT : Université Laval

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ⁽³⁾ (4)	Autres éléments ⁽⁵⁾ (6)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽¹⁾ (Cat. 2A)	102,70	Le plus élevé	171 215 \$	95 911 \$
		Moyenne	138 511 \$	17 110 \$
		Le moins élevé	90 294 \$	1 575 \$
Personnel de direction des services (Cat. 2B)	170,48	Le plus élevé	175 553 \$	33 603 \$
		Moyenne	116 518 \$	2 690 \$
		Le moins élevé	74 220 \$	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(1) Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(2) Effectif total de la catégorie en équivalence au temps plein (EETP).

(3) Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

(4) Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

(5) La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

(6) Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2018-2019.



TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	12	2 426 \$
Bastien, Josée	Doyenne	12	6 796 \$
Beaugard, Robert	Vice-recteur exécutif	12	6 557 \$
Bergson, Cathia	Doyenne	12	122 \$
Bergeon, Renald	V.-rect. aff. ext. inter. santé	12	7 842 \$
Bernier, Carmen	Doyenne	12	325 \$
Bouchard-Lyne	V.-rect. res. humaines	12	8 231 \$
Brouillet, Eugénie	V.-rect. rech. création innov.	12	13 496 \$
Cimon, Yan	V.-rect. adj. aff. ext. inter.	10	30 597 \$
D'Amoins, Sophie	Recteur/vice	12	23 707 \$
Daneau, André	V.-rect. à l'administration	12	4 731 \$
Duroou, Jean-Claude	Doyenne	12	10 809 \$
Gallineau, François	Doyenne	12	7 614 \$
Gendron, Michel	Doyenne	12	13 614 \$
Gervais, Fernand	Doyenne	12	17 129 \$
Lacroix, René	V.-rect. adj. à l'admin.	12	1 917 \$
Lefrançois-Arne-Marie	Doyenne	12	3 196 \$
Langlais, Luc	Doyenne	10	0 \$
Lavoie, Mireille	Doyenne	12	6 549 \$
Lefebvre, Jean	Doyenne	12	8 525 \$
Mercier, Guy	Doyenne	12	3 512 \$
Ornela, France	Auditeur/vice interne	12	489 \$
Pinson, Guilbume	Doyenne	12	918 \$
Poiras, Julien	Doyenne	12	13 835 \$
Richer, Montique	Secrétaire général	12	4 777 \$
Rochon, Alain	Doyenne	12	5 369 \$
Routher, Gilles	Doyenne	12	9 326 \$
Sward, Claude	V.-rect. adj. études aff. étu.	12	6 467 \$
Sénécal, Caroline	V.-rect. adj. études aff. étu.	2	6 401 \$
Thibault, Victor	Doyenne	12	0 \$
Tremblay, Michel J.	V.-rect. adj. rech. créa. innov.	12	9 418 \$
Zaccarin, André	Doyenne	12	10 998 \$

2° partie : Autres catégories de personnel de direction (Cat. 2A et 2B)

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) ⁽¹⁾ (Cat. 2A)	102,70	Le plus élevé Moyenne ⁽¹⁾ Le moins élevé	15444 2906 15
Personnel de direction des services (Cat. 2B)	170,48	Le plus élevé Moyenne ⁽¹⁾ Le moins élevé	53194 2981 12
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé Moyenne ⁽¹⁾ Le moins élevé	n/a n/a n/a

⁽¹⁾ La valeur moyenne des allocations et des frais remboursés correspond à la somme des frais remboursés et des allocations versées aux personnes exerçant les fonctions visées durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif concerné par une allocation ou un remboursement de dépenses de la catégorie de personnel correspondante, que cette allocation ou ce remboursement ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du Tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure

Approbation :	Conseil d'administration (Résolution CA-2009-155)
Entrée en vigueur :	25 novembre 2009
Modifications :	CA-2010-67; CA-2012-101; CA-2014-177; CA-2014-178; CA-2014-179; CA-2014-183; CA-2017-85; CA-2017-159; CA-2017-224 et CA-2018-161
Entrée en vigueur :	26 septembre 2018
Responsable :	Comité des ressources humaines
Cadre juridique :	<i>Statuts de l'Université Laval</i> , article 67, paragraphe 9

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

Comité

Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université Laval, au sens de l'article 7 de la Charte de l'Université Laval.

Personnel de direction supérieure

La rectrice ou le recteur, les vice-rectrices et vice-recteurs, les vice-rectrices et vice-recteurs adjoints ou associés, ou toute personne qui occupe une fonction de rang équivalent, ainsi que la secrétaire générale ou le secrétaire général.

Règlement

Le présent règlement.

Rectrice ou recteur

La rectrice ou le recteur de l'Université Laval au sens de l'article 8 de la Charte de l'Université Laval.

Vice-rectrice ou vice-recteur

Une vice-rectrice ou un vice-recteur de l'Université Laval au sens de l'article 9 de la Charte de l'Université Laval.

Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint

Une vice-rectrice adjointe ou un vice-recteur adjoint de l'Université Laval au sens de l'article 141 (5^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval.

Secrétaire générale ou secrétaire général

La secrétaire générale ou le secrétaire général de l'Université Laval au sens de l'article 152 des Statuts de l'Université Laval.

Université

L'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval.

2. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION

2.1 Les membres du personnel de direction supérieure bénéficient d'un traitement figurant à l'annexe A.

Aucun montant tel qu'une prime, une somme forfaitaire, un boni, une allocation ou une indemnité pour l'accomplissement de toutes fonctions, notamment, ne peut être octroyé, payé, remboursé ou compensé de quelque manière que ce soit, sauf dans le cas :

- d'une fonction additionnelle d'un niveau supérieur à la fonction principale, assumée temporairement dans une situation d'intérim;
- de la nomination d'une professeure clinicienne ou un professeur clinicien à un poste de direction supérieure. Elle ou il peut alors conserver la prime d'attraction ou de rétention en sus du salaire reçu. Pendant la durée du mandat, le total du salaire et de la prime ne peut excéder son salaire en vigueur au moment de la prise de mandat.

Afin de tenir compte des salaires offerts dans des institutions d'enseignement comparables, le Comité peut, à sa discrétion, effectuer une révision des conditions d'emploi avant la fin des mandats et revoir les conditions salariales des membres du personnel de direction supérieure, et ce, avec justification. Il formule alors une recommandation de modification au Conseil d'administration.

Le salaire annuel des membres du personnel de direction supérieure ne peut, pour une même année, être majoré d'un pourcentage supérieur au pourcentage général d'indexation applicable à cette année dans les secteurs public et parapublic pour majorer les taux et les échelles de traitement.

Aucune autre majoration salariale, notamment par la progression dans une échelle salariale, ne peut être accordée.

Lors de l'embauche d'un ou d'une membre du personnel de direction supérieure pour combler un poste vacant ou un nouveau poste, son salaire annuel ne peut être supérieur au plus élevé des salaires annuels versés à une personne membre du personnel de direction supérieure ayant occupé le même poste, s'il s'agit d'un poste vacant, ou des fonctions de rang équivalent, s'il s'agit d'un nouveau poste.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les membres du personnel de direction supérieure ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant et son usage sont prévus à la Politique sur l'allocation de fonction du président ou de la présidente du Conseil d'administration et du personnel de direction supérieure.

- 2.3 Les membres du personnel de direction supérieure bénéficient des avantages sociaux et du régime de retraite du corps d'emploi des professeurs, s'ils en sont issus ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé un poste de direction supérieure prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cent pour cent (100 %) de la rente calculée sur les trois années les mieux rémunérées durant le mandat. Le taux utilisé pour calculer le crédit de rente correspond au taux du corps d'emploi des professeurs, si la personne en est issue ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université, bonifié de 0,30 %.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès de la rentière ou du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite applicable.

- 2.4 Lorsqu'une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université, elle a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ au prorata du nombre de mois écoulés dans l'année courante, en sus des vacances non utilisées de l'année précédente, le cas échéant. Ce calcul est fait sur la base des conditions applicables au corps d'emploi spécifié à 2.3.

3. AVANTAGES À LA FIN DU MANDAT

À la fin de son mandat, une personne membre du personnel de direction supérieure bénéficie des avantages suivants, si elle demeure à l'emploi de l'Université et qu'elle a sa sécurité d'emploi. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Elle bénéficie d'une rémunération égale au salaire qu'elle avait au moment de la fin de son mandat, pour une année suivant la fin du mandat, en fonction de la durée du mandat continu.

Pour les années subséquentes, le traitement correspond à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme si elle était demeurée dans le poste prémandat.

- 3.2 Tant qu'elle bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, elle est nommée adjointe ou adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux ressources humaines et relève de cette vice-rectrice ou de ce vice-recteur. Par la suite, elle est réintégrée à son corps d'emploi d'origine.

3.3 À la demande de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines, elle doit entreprendre une période de transition d'une durée maximale d'une année.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de transition :

- a) la période de transition doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, elle peut se faire rembourser des frais de transition selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles elle se recycle;
- c) cette période de transition est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

En toute circonstance, une période de transition au cours de laquelle une personne membre du personnel de direction supérieure peut bénéficier de sa rémunération sans devoir assumer les fonctions liées à son mandat ne peut être accordée que dans le cas où cette personne intègre son corps d'emploi d'origine immédiatement après cette période.

4. INDEMNITÉ DE DÉPART

- 4.1 Le montant d'une indemnité de départ accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui quitte l'établissement au terme de son mandat ne peut être supérieur à une année du salaire qu'elle reçoit au moment de son départ et doit être fonction de la durée du mandat continu.
- 4.2 Aucune indemnité de départ ne peut être accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui démissionne de son poste au cours de son mandat et quitte l'établissement à moins que sa démission résulte d'un cas de force majeure. Le cas échéant, elle est sujette aux règles du paragraphe 4.1.
- 4.3 Le montant de l'indemnité de départ accordée en vertu des paragraphes 4.1 et 4.2 doit être diminué en proportion du nombre de mois au cours desquels une personne membre du personnel de direction supérieure occupe un autre emploi ou tout autre poste rémunéré dans un organisme public ou parapublic dans les douze mois suivants la fin de son mandat à titre de membre du personnel de direction supérieure de l'établissement.
- 4.4 Aucune indemnité de départ ne peut être accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui cesse d'exercer ses fonctions, en quelque circonstance que ce soit, et qui reste à l'emploi de l'établissement. De plus, si ses conditions de fin de mandat prévoient le maintien d'un salaire annuel ou d'un avantage supérieur à celui du poste qu'elle doit intégrer, de telles conditions ne peuvent être maintenues que pour un maximum d'une année, tenant compte de la durée du mandat continu, incluant, le cas échéant, la période de transition prévue à l'article 3. Par la suite, seules les conditions de rémunération applicables au poste intégré s'appliquent;
- 4.5 Si une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, elle reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à celle qu'elle aurait reçue si elle avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le paragraphe 4.3 s'applique à cette indemnité.
- 4.6 Si une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université pour prendre sa retraite, elle a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 4.7 Dans les cas prévus aux paragraphes 4.1 et 4.2, des frais de déménagement ne peuvent être payés, remboursés ou compensés de quelque manière que ce soit. Dans le cas prévu au paragraphe 4.4, ils peuvent être remboursés si la personne doit déménager pour exercer ses nouvelles fonctions.

5. CODE DE CONDUITE

Les personnes couvertes par ce règlement sont assujetties au Code de conduite à l'usage des administrateurs de l'Université Laval dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que les conditions de rémunération accordées aux membres du personnel de direction supérieure sont conformes aux conditions d'encadrement prévues au présent règlement. Aussi, le Conseil d'administration exige de chaque personne membre du personnel de direction supérieure qu'elle lui remette une déclaration annuelle dans laquelle elle fait état de l'existence ou non, ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou d'avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'établissement concerné;
- reçus d'une personne morale pour laquelle elle occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'établissement ou dans le cadre de la mission de l'établissement.

L'annexe B présente le formulaire à utiliser pour présenter cette déclaration.

6. INDEMNISATION

- 6.1 L'Université indemnise, à même ses fonds, toute personne couverte par ce règlement, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :
- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude;
 - b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituées contre cette personne par l'Université, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, dans la seule mesure où l'Université n'obtient pas gain de cause. Dans ce cas, l'Université rembourse les frais, charges et dépenses raisonnables encourus par la personne;
 - c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituées contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi.
- 6.2 L'Université assume les obligations prévues à l'article 6.1 à l'égard des personnes couvertes par le Règlement qui, à sa demande, agissent en ces qualités pour une personne morale dont l'Université est actionnaire ou créancier.
- 6.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacune des personnes couvertes par ce règlement, lesquelles, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes.
- 6.4 Le présent règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne, en fonction au moment de l'adoption de ce règlement, des bénéfices conférés par sa version précédente.
- 6.5 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne couverte par celui-ci alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cette personne.

7. APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Le Conseil d'administration peut, après avis du Comité, déterminer des conditions d'emploi différentes de celles prévues au Règlement. Dans ce cas, la personne membre du personnel de direction supérieure produit, si elle désire, une déclaration précisant son adhésion aux nouvelles conditions de travail. À tout moment, un seul règlement peut s'appliquer à une personne membre du personnel de direction supérieure.

Dans tous les cas, seules les conditions d'emploi prévues au présent règlement continuent de s'appliquer lorsque le mandat de la personne membre du personnel de direction supérieure se termine. Toute modification subséquente au présent règlement ne s'applique plus à cette personne.

Le Comité est responsable de l'application du présent règlement qui annule et remplace à compter de sa date d'adoption les règlements antérieurs.

Ce règlement se voulant simple et sommaire, les imprécisions, difficultés ou différends que son application pourrait entraîner seront résolus en toute bonne foi par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité.

8. ENCADREMENT

Ce règlement est soumis à la règle budgétaire sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de la haute direction du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

Annexe A

TRAITEMENT

Poste	Groupe d'emploi d'appartenance Régime de retraite	Salaire*
Recteur ou rectrice	Professeurs	331 000 \$
Vice-recteur exécutif ou vice-rectrice exécutive	Professeurs	205 000 \$ + 18%
Vice-recteurs ou vice-rectrices	Professeurs	205 000 \$
Vice-recteurs ou vice-rectrices	Personnel professionnel	205 000 \$
Secrétaire général ou secrétaire générale	Professeurs	180 000 \$
Vice-recteurs adjoints ou vice-rectrices adjointes	Professeurs	176 500 \$
Vice-recteurs adjoints ou vice-rectrices adjointes	Personnel professionnel	176 500 \$

* Le salaire du recteur ou de la rectrice entre en vigueur le 1^{er} juin 2017; le salaire des autres membres du personnel de direction supérieure entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

ÉTATS FINANCIERS

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel (SIFU) : Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)

Université Laval

**Système d'information financière des universités
2018-2019**

Responsable des ressources financières

Date

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
			1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	102 088 488	0	0	0	0		102 088 488
2	Placements à court terme (005)	s/o	40 492 232	11 930 944	2 572 371	38 600 485	10 107 745		103 703 777
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$
5	Subventions à recevoir-Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	49 318 646	---	---	---	---		49 318 646
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 248 565	---	---	---	---		3 248 565
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	6 056 502	26 014 930	142 813 759	0	0		174 885 191
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	3 684 145 062	3 036 002 136	856 023 978	0	0		7 576 171 176
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	4 454 884	467 929	0	0	0		4 922 813
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$
Total de l'actif court terme			3 889 804 379	3 074 415 939	1 001 410 108	38 600 485	10 107 745	\$	8 014 338 656
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	937 768 558	---	---		937 768 558
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	52 632	0	0		52 632
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$
22	TOTAL DE L'ACTIF		3 889 804 379	3 074 415 939	1 939 231 297	38 600 485	10 107 745	-	8 952 159 845

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
			1	2	3	4	5	6	7
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	90 082 738	3 000 920	---	0	0		93 083 658
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	25 924 000	0	---	0	0		25 924 000
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	45 075 773	9 370 445	18 006 799	1 981 778	0		74 434 795
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	11 539 832	1 282 434	---	---	0		12 822 265
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	5 121 288	0	108 277 921	0	0		113 399 209
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	3 892 026 114	2 851 847 207	832 297 855	0	0		7 576 171 176
Total du passif à court terme			4 069 769 745	2 865 501 005	958 582 575	1 981 778	\$	\$	7 895 835 103
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	59 381 857	0	519 341 428	0	0		578 723 285
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	208 914 933	351 381 448	---	---		560 296 381
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$ 39
TOTAL DU PASSIF			4 129 151 602 \$	3 074 415 939 \$	1 829 305 451 \$	1 981 778 \$	- \$	- \$	9 034 854 770 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	32 438 381	0	0	9 213 335	10 107 745		51 759 461
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	24 982 659	0		24 982 659
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(271 785 604)	---	---	---	---		(271 785 604)
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	427 507	---		427 507
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	1 995 206	---		1 995 206
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	109 925 846	---	---		109 925 846
TOTAL DES SOLDES DE FONDS			(239 347 223) \$	- \$	1 09 925 846 \$	36 618 707 \$	10 107 745 \$	- \$	(82 694 925) \$
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS			3 889 804 379 \$	3 074 415 939 \$	1 939 231 297 \$	38 600 485 \$	10 107 745 \$	- \$	8 952 159 845 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	84 766 803	---	---	---	---	---	84 766 803
2	Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	13 570 038	---	---	---	---	---	13 570 038
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	2 679 453	---	---	---	---	---	2 679 453
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	1 796 869	---	---	---	---	---	1 796 869
5	Cotisations des étudiants (455)	10 859 096	---	---	---	---	---	10 859 096
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	15 288 553	---	---	---	---	---	15 288 553
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	789 665	---	---	---	---	---	789 665
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	129 750 476	---	---	---	---	---	129 750 476
9	Subventions du Ministère (515)	449 106 562	12 520 911	45 442 557	---	---	---	507 070 030
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	161 343	39 439 493	13 926 922	0	0	0	53 527 759
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	1 48 952 384	0	0	0	0	1 48 952 384
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	0	22 270 998	0	0	0	0	22 270 998
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	---	---	0	---	---	---	\$
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:							
14	Ministère (530)	---	---	(14 399 492)	---	---	---	(14 399 492)
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	0	---	---	---	\$
16	Gouvernement du Canada (532)	---	---	0	---	---	---	\$
17	Autres (533)	---	---	17 426 342	---	---	---	17 426 342
18	TOTAL DES SUBVENTIONS	449 267 904	223 183 787	62 396 329	---	---	---	734 848 020
19	Intérêts et dividendes (435)	3 304 695	583 732	301 969	2 928 968	815 087	---	7 934 451
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	---	\$
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	0	---	\$
22	Produits provenant d'une fondation (446)	276 544	17 934 498	1 838 434	0	0	---	20 049 476
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	138 044	43 973 042	1 090 004	390 416	0	---	45 591 507
24	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	---	\$
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	---	---	0	---	---	---	\$
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	9 615 079	---	---	---	---	---	9 615 079
27	Ventes externes (460)	64 322 665	0	4 794 169	---	0	---	69 116 834
28	Autres produits (466, 470)	13 947 388	(48 092 521)	5 983 295	0	0	---	(28 161 838)
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	91 604 416	14 398 752	14 007 872	3 319 384	815 087	---	124 145 510
30	TOTAL DES PRODUITS	670 622 796	237 582 539	76 404 200	3 319 384	815 087	---	988 744 006

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Masses salariales								
1								
2	Direction	40 473 953	1 354 389	-	-	-	-	41 828 342
3	Gérance	0	0	-	-	-	-	\$
4	Enseignants-chercheurs	164 350 708	22 188 973	-	-	-	-	186 539 681
5	Chargés de cours	39 446 678	257 247	-	-	-	-	39 703 925
6	Personnel associé à la recherche	6 403 473	22 126 795	-	-	-	-	28 530 267
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	7 305 681	10 228 615	-	-	0	0	17 534 296
8	Personnel professionnel non enseignant	70 259 432	3 572 412	-	-	0	0	73 831 843
9	Personnel de soutien technique	39 052 163	1 933 311	-	-	0	0	40 985 474
10	Personnel de soutien de bureau	39 287 480	721 897	-	-	-	-	40 009 376
11	Personnel de métier et ouvrier	11 080 401	175 313	-	-	-	-	11 255 715
12	Avantages sociaux (700)	84 436 862	11 983 044	-	-	0	0	96 419 905
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	502 096 829	74 541 995	\$	\$	\$	\$	576 638 824
14	Avantages sociaux futurs (704)	(4 708 673)	-	-	-	-	-	(4 708 673)
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	528 622	125 763	-	-	0	0	654 385
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 054 323	0	-	-	0	0	1 054 323
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	237 625	8 320 903	-	-	0	0	8 558 527
18	Formation et perfectionnement (710)	2 318 015	115 603	-	-	0	0	2 433 618
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	7 782 068	12 410 778	-	-	0	0	20 192 846
20	Bourses (735)	13 209 669	43 640 810	-	-	0	0	56 850 479
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	34 635 299	20 117 939	-	0	0	0	54 753 238
22	Fournitures et matériel (745)	15 244 480	23 633 005	-	-	0	0	38 877 485
23	Coûts des marchandises vendues (755)	1 144 577	673 708	-	-	0	0	1 818 284
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	35 382 689	38 096 790	0	-	0	0	73 479 479
25	Volumes et périodiques (750)	5 154 141	72 980	-	-	0	0	5 227 121
26	Charges liées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	20 529 903	878 457	1 110 031	-	0	0	21 518 391
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	8 496 780	1 463 371	-	-	0	0	9 960 151
28	Location-exploitation (830)	8 904 680	2 443 389	-	-	0	0	11 348 069
29	Transfert de coûts indirects (865)	-	10 016 679	-	-	-	-	10 016 679
30	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	\$
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	(2 026 269)	2 095 324	1 150 177	-	0	0	1 219 232
32	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	-	0	0	\$
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	670 223	62 425	19 596 223	0	0	0	20 328 870
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	\$
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	-	-	1 322 605	-	-	-	1 322 605
36	Amortissement des immobilisations (890)	-	-	71 193 876	-	-	-	71 193 876
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	-	-	52 632	-	-	-	52 632
38	Autres charges (860, 870)	1 089 634	(36 619)	0	1 844 905	96 846	-	2 994 766
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	149 417 785	164 131 303	93 425 543	1 844 905	96 846	\$	409 146 383
40	Ventes internes (878)	(42 136 437)	303 453	-	-	0	0	(41 832 984)
41	Gains et pertes latentes (879)	(1 710 479)	0	0	0	0	0	(1 710 479)
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	105 800 870	164 434 756	93 425 543	1 844 905	96 846	\$	365 602 921
43	Éléments extraordinaires (880)	8 906 761	0	0	0	0	0	8 906 761
44	TOTAL DES CHARGES	616 804 460	238 976 751	93 425 543	1 844 905	96 846	\$	951 148 505
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	53 818 337	(1 394 212)	(17 021 343)	1 474 479	718 241	\$	37 595 501

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Page 4

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2	Redressement des années précédentes	(195 499 134)	0	79 862 158	36 503 748	9 459 503		(69 673 725)
3	Solde de fonds redressé	(195 499 134)	0	79 862 158	36 503 748	9 459 503	\$	(69 673 725)
4	Produits de l'année	670 622 796	237 582 559	76 404 200	3 319 384	815 087	0	988 744 006
5	Charges de l'année	616 804 460	238 976 751	93 425 543	1 844 905	96 846	0	951 148 505
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	53 818 337	(1 394 212)	(17 021 343)	1 474 479	718 241	\$	37 595 501
7	Réval., autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite	(50 616 700)	-	-	-	-		(50 616 700)
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$
10	Virements d'autres soldes de fonds	15 306	1 394 212	47 085 031	0	0		48 494 549
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	47 065 031	0	0	1 359 518	70 000		48 494 549
12	Sous-total	(43 848 088)	(0)	30 063 688	114 961	648 241	\$	(13 021 199)
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(239 347 223)	(0)	109 925 846	36 618 709	10 107 744	\$	(82 694 925)

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 1

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien à l'enseignement et à la recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1 Droits de scolarité (401)	82 592 779	---	---	---	---	2 174 024	---	---	---	84 766 803
2 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	13 570 038	---	---	---	---	---	13 570 038
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	2 679 453	---	---	---	---	---	2 679 453
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	1 796 869	---	---	---	---	---	1 796 869
5 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	10 859 096	---	---	10 859 096
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	56 572	15 231 981	0	0	0	0	0	15 288 553
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	772 165	0	0	0	0	17 500	0	0	0	789 665
8 Total des produits provenant des étudiants	83 364 943	\$	56 572	33 278 341	\$	2 191 524	10 859 096	\$	\$	129 750 476
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	445 718 892	---	---	3 387 670	---	---	449 106 562
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	161 343	0	0	0	0	0	0	0	0	161 343
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Total des subventions	161 343	\$	\$	445 718 892	\$	\$	3 387 670	\$	\$	449 267 904
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	3 304 695	---	0	0	0	0	3 304 695
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	0	0
17 Produits provenant d'une fondation (446)	22 433	88 000	0	88 900	0	23 662	53 548	0	0	276 544
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	18 114	0	2 509	3 784	0	113 637	0	0	0	138 044
19 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	424 310	0	9 190 769	0	0	0	0	0	9 615 079
21 Ventes externes (460)	6 892 282	1 858 605	3 891 598	525 451	6 411 289	10 350 538	13 733 813	20 659 088	0	64 322 665
22 Autres produits (466, 470)	3 275 900	115 525	0	10 527 801	0	28 162	0	0	0	13 947 388
23 Total des produits autres	10 208 729	2 486 440	3 894 107	23 641 401	6 411 289	10 515 999	13 787 362	20 659 088	\$	91 604 416
24 TOTAL DES PRODUITS	93 735 015	\$	3 950 679	502 638 633	6 411 289	12 707 524	28 034 128	20 659 088	\$	670 622 796
										\$

Université Laval
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masses salariales									
2	Direction	573 419	3 653 369	6 907 710	1 892 136	216 476	1 103 159	558 072		40 473 953
3	Général	0	0	0	0	0	0	0		\$
4	Enseignants-chercheurs	163 902 619	97 966	0	6 039	339 720	0	0		164 350 708
5	Chargés de cours	39 154 245	140 791	2 206	0	149 435	0	0		39 446 678
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 140 413	1 181 084	9 542	0	1 977 897	340	0		6 403 473
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	6 198 962	550 523	32 520	0	513 171	0	981		7 305 681
8	Personnel professionnel non enseignant	26 852 569	2 505 503	12 917 889	4 111 814	1 668 400	8 226 561	1 006 943		70 259 432
9	Personnel de soutien technique	17 362 337	1 021 046	6 910 813	4 461 116	501 811	3 521 644	812 101		39 052 163
10	Personnel de soutien de bureau	21 325 057	927 669	3 212 126	2 165 592	940 042	2 533 833	843 693		39 287 480
11	Personnel de métier et ouvrier	1 037 553	3 583	171 743	385 064	84 242	1 388 378	1 443 061		11 080 401
12	Avantages sociaux (700) - Complément Annexe 14	59 335 374	1 446 962	6 137 045	4 266 881	1 156 902	3 427 873	995 006		84 436 862
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	363 878 741	8 448 547	33 129 701	23 470 356	7 548 094	20 201 788	5 659 856	\$	502 096 829
14	Avantages sociaux futurs (704)								(4 708 673)	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	(338 987)	32 541	438 560	196 193	0	0	0		528 622
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 054 323	0	0	0	0	0	0		1 054 323
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	57 634	170 544	0	0	9 447	0	0		237 625
18	Formation et perfectionnement (710)	1 284 314	13 169	59 834	880 853	28 389	16 421	1 605		2 318 015
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 110 062	964 177	109 258	670 685	37 731	390 160	18 953		7 782 068
20	Bourses (735)	7 082 922	1 640 949	0	0	298 888	4 186 911	0		13 209 669
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	11 553 175	976 439	1 034 605	14 944 106	302 167	3 631 772	197 917		34 635 299
22	Fournitures et matériel (745)	3 915 118	455 821	1 024 589	1 624 305	3 064 307	552 487	1 443 584		15 244 480
23	Coûts des marchandises vendues (755)	318 232	0	204 014	0	27 028	105 381	489 922		1 144 577
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 968 884	2 138 818	1 937 440	4 722 720	2 863 098	1 201 504	2 387 270		35 382 689
25	Volumes et périodiques (750)	131 942	15 456	4 924 108	31 705	41 027	2 604	1 629		5 154 141
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	568 155	170 845	402 505	125 568	458 440	1 118 374	3 562 960		20 529 903
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	375 881	24 585	8 721	186 696	200 697	1 909 780	2 344 999		8 496 780
28	Location-exploitation (830)	755 597	67 795	6 174 129	182 360	213 108	185 883	659 344		8 904 680
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	786 121	(424)	(3 826 700)	117 764	342 156	324 392	268 901		(2 026 269)
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	104 238	955	58 956	37 086	43 960	113 771	306 500		670 223
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$
34	Autres charges (860, 870)	85 524	10 407	8 456	602 555	286 984	55 102	39 882		1 089 654
35	Total des charges autres	39 811 154	6 682 077	12 558 457	24 326 717	11 326 659	13 794 542	11 723 469	(4 708 673)	149 647 785
36	Virements interfonctions (877)	0	0	(164)	304 845	(21 209)	(193 860)	(89 612)		\$
37	Ventes internes (878)	(3 461 824)	(2 375 206)	(7 237 494)	(1 584 501)	(8 245 268)	(6 823 859)	(3 242 037)		(42 136 437)
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	(1 710 479)	0	0	0		(1 710 479)
39	Total avant éléments extraordinaires	400 228 071	12 755 419	38 450 500	61 096 328	10 608 276	26 978 611	14 051 676	(4 708 673)	607 897 699
40	Éléments extraordinaires (880)	6 151 108	0	0	2 755 653	0	0	0		8 906 761
41	TOTAL DES CHARGES	406 379 179 \$	12 755 419 \$	38 450 500 \$	63 851 981 \$	10 608 276 \$	26 978 611 \$	14 051 676 \$	(4 708 673) \$	616 804 460 \$

Université Laval
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	75 000	(198)	0	0	0	5 593 797	6 852 312	0	0	12 520 911
2	115 000	36 972 226	0	1 000 000	0	1 111 617	240 650	0	0	39 439 493
3	0	133 901 181	0	2 463 899	0	5 749 933	6 837 371	0	0	148 952 384
4	0	16 607 873	0	0	0	5 066 249	596 876	0	0	22 270 998
5	190 000	187 481 082	9 055	3 463 899	0	17 521 596	14 527 210	0	0	223 183 787
6	0	583 732	0	0	0	0	0	0	0	583 732
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	2 029 536	8 600 966	9 055	0	0	3 456 160	3 858 781	0	0	17 934 498
10	44 140	41 533 029	0	(1 192)	0	1 219 463	1 177 603	0	0	43 973 042
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	(47 448 472)	0	(31 379)	0	(512 486)	(100 184)	0	0	(48 092 521)
14	2 073 676	3 269 255	9 055	(32 571)	0	4 143 137	4 936 201	0	0	14 398 752
15	2 263 676	190 750 337	9 055	3 431 328	0	21 664 733	19 463 410	0	0	237 582 539

Université Laval
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Masses salariales									
2	Direction	9 120	1 152 480	0	60 154	0	0	132 634	0	1 354 389
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 3
4	Enseignants-chercheurs	1 283 692	20 262 078	0	5 700	635 758	1 745	0	0	22 188 973
5	Chargés de cours	2 884	158 200	0	0	94 245	1 918	0	0	257 247
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	88 145	21 587 920	5 541	72	418 995	26 122	0	0	22 126 795
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	112 376	9 605 234	0	0	436 957	74 048	0	0	10 228 615
8	Personnel professionnel non enseignant	0	1 594 515	0	34 634	1 263 063	680 200	0	0	3 572 412
9	Personnel de soutien technique	1 676	1 276 510	0	293	196 017	458 815	0	0	1 933 311
10	Personnel de soutien de bureau	0	634 127	0	0	66 045	21 725	0	0	721 897
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	175 313	0	0	0	175 313
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	298 506	10 815 780	592	17 075	613 064	238 027	0	0	11 983 044
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	1 796 400	67 086 844	6 132	117 928	4 032 092	1 502 599	\$	\$	74 541 995
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	73 408	0	14 798	6 990	30 567	0	0	125 763
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	12 059	7 743 180	0	0	32 236	533 429	0	0	8 320 903
17	Formation et perfectionnement (710)	0	36 536	0	0	75 733	3 333	0	0	115 603
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	85 148	9 722 168	(38)	11 588	2 364 592	227 320	0	0	12 410 778
19	Bourses (735)	78 070	26 314 361	0	0	1 258 636	15 989 743	0	0	43 640 810
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	83 573	17 285 911	0	241 529	2 029 692	477 233	0	0	20 117 939
21	Fournitures et matériel (745)	11 035	22 551 381	0	113 021	891 085	66 483	0	0	23 633 005
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	628 669	0	0	45 039	0	0	0	673 708
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	26 600	30 892 182	6 882	61 233	6 798 217	311 676	0	0	38 096 790
24	Volumes et périodiques (750)	2 806	52 955	0	426	15 744	1 050	0	0	72 980
25	Charges liées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	851 066	0	0	27 855	(464)	0	0	878 457
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	4 281	1 174 864	0	746	278 237	5 244	0	0	1 463 371
27	Location exploitation (830)	3 284	1 688 262	0	(32)	746 804	5 072	0	0	2 443 389
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	9 577 730	0	0	430 549	8 400	0	0	10 016 679
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	8 575	1 897 531	0	(2 379)	150 280	41 316	0	0	2 095 324
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	(5)	7 984	0	23	55 215	(792)	0	0	62 425
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33
34	Autres charges (860, 870)	0	(21 353)	0	0	(15 988)	722	0	0	(36 619)
35	Total des charges autres	315 425	130 476 834	6 844	440 953	15 190 915	17 700 333	\$	\$	164 131 303
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 36
37	Ventes internes (878)	(78 881)	351 569	0	18 429	11 586	750	0	0	303 453
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38
39	Total avant éléments extraordinaires	236 544	130 828 403	6 844	459 382	15 202 501	17 701 083	\$	\$	164 434 756
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40
41	TOTAL DES CHARGES	2 032 943 \$	197 915 247 \$	12 977 \$	577 310 \$	19 234 593 \$	19 203 681 \$	- \$	- \$	238 976 751 \$

LA PERFORMANCE

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Indicateurs

- Effectifs étudiants et enseignants
- Effectifs étudiants par cycle et domaine d'études
- Réussite académique
- Effectif du personnel
- Données financières : fonds de fonctionnement
- Données financières : fonds avec restrictions
- Données financières : fonds des immobilisations
- Intensité de recherche

Mesures d'encadrement étudiant

Reddition de comptes spécifique

- Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique
- Stratégie visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement
- Pôles régionaux

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)													
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
Étudiant	Unité												
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EETTP) total	EEETP	29 133,03	30 399,05	31 434,99	32 406,99	33 515,23	34 358,24	34 606,95	34 337,65	33 794,18	33 565,97	
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	22 463,37	23 331,87	24 087,63	25 019,37	25 906,37	26 600,50	26 920,17	26 350,13	25 683,57	25 551,00	
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	5 369,70	5 665,73	5 859,26	5 865,40	6 111,52	6 289,61	6 206,45	6 400,92	6 488,97	6 392,50	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	1 299,96	1 401,45	1 488,10	1 522,23	1 497,34	1 468,13	1 480,33	1 586,60	1 621,65	1 622,48	
5	Effectif étudiant total	n	36 442	38 021	38 376	39 661	40 551	41 948	42 305	42 421	42 311	42 458	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	20 274	21 232	21 930	22 694	23 188	23 664	23 820	23 311	22 525	22 330	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6 413	6 714	6 396	6 827	7 087	7 760	8 026	8 280	8 758	8 971	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	73,23%	73,50%	73,81%	74,43%	74,66%	74,91%	75,28%	74,47%	73,94%	73,72%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	7 605	7 842	7 751	7 827	7 848	8 118	8 028	8 311	8 503	8 561	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	20,87%	20,63%	20,20%	19,73%	19,35%	19,35%	18,98%	19,59%	20,10%	20,16%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	2 150	2 233	2 299	2 313	2 428	2 406	2 431	2 519	2 525	2 596	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	5,90%	5,87%	5,99%	5,83%	5,99%	5,74%	5,75%	5,94%	5,97%	6,11%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	2 225	2 452	2 670	2 986	3 189	3 563	3 725	3 919	3 851	4 037	
14	Effectif étudiant internationaux	%	6,11%	6,45%	6,96%	7,53%	7,86%	8,49%	8,81%	9,24%	9,10%	9,51%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	303	346	337	344	329	344	372	309	279	288	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	270	328	334	362	351	342	349	310	289	304	
17	Résidents en médecine	n	714	766	834	836	841	871	856	849	856	n.d.	
Enseignants-chercheurs													
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	62	97	71	107	64	56	44	n.d.	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	33	48	42	58	39	30	28	n.d.	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	29	49	29	49	25	26	16	n.d.	
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	1 364	1 303	1 302	1 338	1 340	1 344	1 374	n.d.	
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	940	877	870	885	883	875	892	n.d.	
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	424	426	432	453	457	469	482	n.d.	
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	1 150	1 004	1 004	941	848	821	814	n.d.	
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	636	543	543	515	450	430	432	n.d.	
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	514	461	461	426	398	391	382	n.d.	
27	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.d.	n.d.	4,6	4,7	4,7	4,4	4,5	4,7	4,7	n.d.	
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	n.d.	2,6	2,7	2,6	2,7	2,7	2,9	2,8	n.d.	
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n											
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n											
31	Ratio EETP / professeur	EETP											
32	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	55,7%	55,2%	55,6%	56,0%	57,3%	56,8%	56,9%	n.d.	
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.d.	n.d.	24,8%	26,1%	25,5%	26,1%	22,2%	22,4%	22,2%	n.d.	
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	19,4%	18,7%	19,0%	17,9%	20,4%	20,7%	20,9%	n.d.	
35													
36													
37													
En gris: Les données seront calculées par la Commission													
Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
II. Observations													
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire													
38	Hommes	n	n.d.	940	877	870	885	883	875	892	n.d.		
	Médecine	n	n.d.	144	108	106	109	110	112	136	n.d.		
	Paramédical	n	n.d.	30	27	26	26	24	26	23	n.d.		
	Sciences pures	n	n.d.	37	36	37	40	44	42	45	n.d.		
39	Sciences appliquées	n	n.d.	140	132	140	144	137	138	139	n.d.		
40	Génie	n	n.d.	128	121	122	125	123	122	122	n.d.		
41	Arts	n	n.d.	110	106	104	106	113	110	102	n.d.		
42	Lettres	n	n.d.	26	19	20	19	19	20	17	n.d.		
43	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	28	31	25	23	23	24	24	n.d.		
44	Éducation	n	n.d.	183	173	172	170	166	159	162	n.d.		
45	Droit	n	n.d.	35	46	45	49	49	46	46	n.d.		
46	Administration	n	n.d.	26	27	25	25	25	26	25	n.d.		
47	Inconnu	n	n.d.	53	51	48	49	50	50	51	n.d.		
48	Femmes	n	n.d.	0	n.d.								
49	Médecine	n	n.d.	424	426	432	453	457	469	482	n.d.		
50	Paramédical	n	n.d.	35	31	32	33	35	39	54	n.d.		
51	Sciences pures	n	n.d.	25	21	22	24	24	22	19	n.d.		
52	Sciences appliquées	n	n.d.	53	53	51	55	54	54	53	n.d.		
53	Génie	n	n.d.	27	25	25	25	24	25	30	n.d.		
54	Arts	n	n.d.	36	41	41	41	42	41	45	n.d.		
55	Lettres	n	n.d.	12	13	13	13	12	15	14	n.d.		
56	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	16	11	12	11	11	13	12	n.d.		
57	Éducation	n	n.d.	31	28	29	31	31	32	27	n.d.		
58	Droit	n	n.d.	96	101	104	108	107	113	110	n.d.		
59	Administration	n	n.d.	44	48	49	51	53	52	50	n.d.		
60	Inconnu	n	n.d.	22	20	22	25	26	25	26	n.d.		
61		n	n.d.	27	34	32	36	38	38	42	n.d.		
62		n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.		

La répartition disciplinaire des professeurs extraite de SYSPER par le BCI est basée sur la discipline du plus haut diplôme obtenu. Ces données ne représentent donc pas nécessairement la discipline principale d'enseignement et de recherche.

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
	n	n.d.	1 364	1 303	1 302	1 338	1 340	1 344	1 374	n.d.			
63 Total	n	n.d.	1 364	1 303	1 302	1 338	1 340	1 344	1 374	n.d.			
64 Médecine	n	n.d.	179	139	138	142	145	151	190	n.d.			
65 Périmédical	n	n.d.	55	48	48	50	48	48	42	n.d.			
66 Paramédical	n	n.d.	90	89	88	95	98	96	98	n.d.			
67 Sciences pures	n	n.d.	167	157	165	169	161	163	169	n.d.			
68 Sciences appliquées	n	n.d.	164	162	163	166	165	163	167	n.d.			
69 Génie	n	n.d.	122	119	117	119	125	125	116	n.d.			
70 Arts	n	n.d.	42	30	32	30	30	33	29	n.d.			
71 Lettres	n	n.d.	59	59	54	54	54	56	51	n.d.			
Sciences humaines et sociales	n	n.d.	279	274	276	278	273	272	272	n.d.			
Éducation	n	n.d.	79	94	94	100	102	98	96	n.d.			
Droit	n	n.d.	48	47	47	50	51	51	51	n.d.			
Administration	n	n.d.	80	85	80	85	88	88	93	n.d.			
72 Inconnu	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.			

Le nombre de professeurs extrait de SYSPER par le BCI contient les doyens et vice-doyens et exclut les personnes en congé autre que l'année d'études et de recherche (sabbatique). Ce nombre contient les professeurs sous octroi pour 2017-2018, mais ne les contient pas pour les années antérieures. Bon an, mal an, les professeurs sous octroi non dénombrés représentent entre 40 et 45 personnes.

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
II. Observations													
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Baccalauréat	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
Hommes	Unité	8 540	9 141	9 335	9 665	9 762	10 059	10 101	9 965	9 671	9 458		
105	Sciences de la santé	n	722	792	845	891	956	1 048	1 020	949	897		
107	Sciences pures	n	767	766	795	756	694	739	744	733	694		
108	Sciences appliquées	n	2 472	2 618	2 749	3 093	3 265	3 474	3 594	3 576	3 435		
109	Arts	n	323	360	363	361	327	298	290	265	246		
110	Lettres	n	222	232	241	236	235	241	197	208	202		
111	Sciences humaines	n	1 395	1 518	1 554	1 538	1 508	1 472	1 437	1 387	1 351		
112	Education	n	699	682	656	639	625	593	511	515	516		
113	Droit	n	316	343	338	352	323	293	299	294	303		
114	Administration	n	1 394	1 501	1 484	1 476	1 507	1 533	1 503	1 408	1 351		
115	Autres ¹	n	230	329	310	323	322	356	370	336	463		
116	Femmes	n	11 902	12 517	12 699	13 082	13 308	13 461	13 134	12 842	12 861		
117	Sciences de la santé	n	2 439	2 534	2 556	2 668	2 778	2 900	2 796	2 786	2 897		
118	Sciences pures	n	605	626	653	635	611	616	595	601	580		
119	Sciences appliquées	n	1 050	1 068	1 168	1 251	1 308	1 400	1 567	1 638	1 743		
120	Arts	n	620	615	641	611	546	469	473	408	335		
121	Lettres	n	586	594	650	692	683	647	594	577	513		
122	Sciences humaines	n	2 354	2 512	2 569	2 765	2 930	3 069	2 896	2 813	2 792		
123	Éducation	n	1 903	1 788	1 718	1 702	1 666	1 638	1 436	1 297	1 268		
124	Droit	n	587	615	612	646	638	634	638	634	640		
125	Administration	n	1 342	1 513	1 594	1 625	1 654	1 614	1 573	1 478	1 342		
126	Autres	n	416	652	538	487	494	500	566	610	751		
127	Total	n	20 442	21 658	22 034	22 747	23 070	23 445	23 099	22 513	22 319		
128	Sciences de la santé	n	3 161	3 326	3 401	3 559	3 734	3 921	3 816	3 735	3 794		
129	Sciences pures	n	1 372	1 392	1 448	1 391	1 305	1 348	1 339	1 334	1 274		
130	Sciences appliquées	n	3 522	3 686	3 917	4 344	4 573	4 874	5 059	5 161	5 178		
131	Arts	n	943	975	1 004	972	873	767	763	673	581		
132	Lettres	n	808	826	891	928	918	888	791	785	715		
133	Sciences humaines	n	3 749	4 030	4 123	4 303	4 438	4 515	4 333	4 200	4 143		
134	Education	n	2 602	2 470	2 374	2 341	2 291	2 261	1 947	1 812	1 784		
135	Droit	n	903	958	950	998	961	945	937	928	943		
136	Administration	n	2 736	3 014	3 078	3 101	3 161	3 107	3 076	2 886	2 693		
137	Autres	n	646	981	848	810	816	856	936	946	1 214		

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
II. Observations													
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Autres sanctions													
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
138 Hommes	2 228	2 212	2 273	2 541	2 783	3 063	3 186	3 255	3 261	3 293			
Sciences de la santé	31	62	48	44	49	39	39	42	34	57			
Sciences pures	10	17	17	10	11	15	18	19	9	20			
Sciences appliquées	149	142	161	225	271	278	300	356	407	454			
Arts	54	59	65	63	66	92	89	84	85	77			
Lettres	96	83	110	120	130	130	130	132	119	136			
Sciences humaines	278	255	373	392	459	486	490	507	468	444			
Éducation	34	18	24	28	17	38	25	27	26	18			
Droit	57	58	47	72	92	119	132	121	120	110			
Administration	570	621	588	699	693	766	828	833	891	927			
Autres	949	897	840	888	995	1 100	1 135	1 134	1 102	1 050			
149 Femmes	4 017	4 076	4 019	4 233	4 422	4 916	5 098	5 237	5 509	5 689			
Sciences de la santé	128	249	211	206	194	213	209	210	226	229			
Sciences pures	20	25	14	14	19	17	23	20	15	19			
Sciences appliquées	236	247	249	277	280	286	295	356	408	443			
Arts	76	71	69	75	71	84	86	73	91	82			
Lettres	232	240	254	230	277	270	232	246	235	257			
Sciences humaines	765	722	973	990	1 006	1 142	1 251	1 209	1 362	1 521			
Éducation	129	94	88	87	94	127	106	105	99	94			
Droit	79	75	67	118	134	162	212	222	256	271			
Administration	1 031	1 177	1 119	1 220	1 260	1 383	1 430	1 479	1 570	1 559			
Autres	1 321	1 176	975	1 016	1 087	1 232	1 254	1 317	1 247	1 214			
160 Total	6 245	6 288	6 292	6 774	7 205	7 979	8 284	8 492	8 770	8 982			
Sciences de la santé	159	311	259	250	243	252	248	252	260	286			
Sciences pures	30	42	31	24	30	32	41	39	24	39			
Sciences appliquées	385	389	410	502	551	564	595	712	815	897			
Arts	130	130	134	138	137	176	175	157	176	159			
Lettres	328	323	364	350	407	400	362	378	354	393			
Sciences humaines	1 043	977	1 346	1 382	1 465	1 628	1 741	1 716	1 830	1 965			
Éducation	163	112	112	115	111	165	131	132	125	112			
Droit	136	133	114	190	226	281	344	343	376	381			
Administration	1 601	1 798	1 707	1 919	1 953	2 149	2 258	2 312	2 461	2 486			
Autres	2 270	2 073	1 815	1 904	2 082	2 332	2 389	2 451	2 349	2 264			

Nom de l'établissement :		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												Date :
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P		
171	Hommes	n	2 109	2 246	2 239	2 313	2 334	2 383	2 367	2 484	2 591	2 658		
172	Sciences de la santé	n	127	141	149	149	164	169	145	169	189	205		
173	Sciences pures	n	155	176	165	171	171	169	160	152	161	169		
174	Sciences appliquées	n	426	409	408	404	428	452	458	449	451	480		
175	Arts	n	49	50	48	59	61	49	48	54	43	37		
176	Lettres	n	84	79	71	66	71	61	69	56	50	53		
177	Sciences humaines	n	421	438	396	401	398	400	394	428	404	368		
178	Éducation	n	33	40	35	52	47	40	55	57	60	57		
179	Droit	n	39	54	41	54	45	68	64	63	59	53		
180	Administration	n	771	856	922	949	941	968	970	1 047	1 163	1 185		
181	Autres	n	4	3	4	8	8	7	4	9	11	51		
182	Femmes	n	2 722	2 824	2 996	3 054	3 191	3 421	3 454	3 573	3 753	3 788		
183	Sciences de la santé	n	403	390	492	552	570	601	598	629	648	653		
184	Sciences pures	n	140	132	143	136	129	122	114	124	125	140		
185	Sciences appliquées	n	304	283	270	285	294	310	329	378	361	350		
186	Arts	n	85	92	96	92	90	87	73	62	64	60		
187	Lettres	n	157	169	160	134	137	136	145	146	151	156		
188	Sciences humaines	n	610	651	651	692	722	760	768	756	785	714		
189	Éducation	n	111	93	93	93	94	126	128	112	117	104		
190	Droit	n	51	65	73	75	71	117	139	146	137	127		
191	Administration	n	852	939	1 013	985	1 075	1 152	1 153	1 207	1 342	1 440		
192	Autres	n	9	10	5	10	9	10	7	13	23	44		
193	Total	n	4 831	5 070	5 235	5 367	5 525	5 804	5 821	6 057	6 344	6 446		
194	Sciences de la santé	n	530	531	641	701	734	770	743	798	837	858		
195	Sciences pures	n	295	308	308	307	300	291	274	276	286	309		
196	Sciences appliquées	n	730	692	678	689	722	762	787	827	812	830		
197	Arts	n	134	142	144	151	151	136	121	116	107	97		
198	Lettres	n	241	248	231	200	208	197	214	202	201	209		
199	Sciences humaines	n	1 031	1 089	1 047	1 093	1 120	1 160	1 162	1 184	1 189	1 082		
200	Éducation	n	144	133	128	145	141	166	183	169	177	161		
201	Droit	n	90	119	114	129	116	185	203	209	196	180		
202	Administration	n	1 623	1 795	1 935	1 934	2 016	2 120	2 123	2 254	2 505	2 625		
203	Autres	n	13	13	9	18	17	17	11	22	34	95		

Nom de l'établissement :														Date :
I. Éléments d'information														III. Remarques
II. Observations														
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
2e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
204	Hommes	927	881	788	764	761	774	732	759	771	754			
205	Sciences de la santé	44	42	38	45	55	95	79	89	84	64			
206	Sciences pures	0	0	2	3	1	1	2	1	1	5			
207	Sciences appliquées	58	35	40	50	50	42	41	41	52	59			
208	Arts	3	2	3	1	4	4	4	2	0	0			
209	Lettres	0	0	2	0	2	2	1	1	0	1			
210	Sciences humaines	32	22	21	21	22	26	26	36	35	29			
211	Éducation	53	62	62	52	75	79	73	62	84	66			
212	Droit	16	40	29	30	29	26	20	23	19	25			
213	Administration	450	408	347	365	334	302	300	315	335	319			
214	Autres	271	270	244	197	189	197	186	189	161	186			
215	Femmes	1 847	1 891	1 728	1 696	1 562	1 540	1 475	1 495	1 388	1 361			
216	Sciences de la santé	141	171	135	146	159	192	188	211	189	146			
217	Sciences pures	0	2	3	5	1	1	1	0	4	2			
218	Sciences appliquées	50	64	76	69	48	45	49	56	51	48			
219	Arts	18	12	9	6	12	15	13	8	0	7			
220	Lettres	2	1	1	1	4	1	1	1	5	8			
221	Sciences humaines	47	55	48	76	68	49	55	43	64	65			
222	Éducation	209	255	261	248	241	216	201	193	174	154			
223	Droit	51	63	65	51	62	32	29	38	37	43			
224	Administration	999	969	849	861	750	715	695	689	644	633			
225	Autres	330	299	281	233	217	274	243	256	220	255			
226	Total	2 774	2 772	2 516	2 460	2 323	2 314	2 207	2 254	2 159	2 115			
227	Sciences de la santé	185	213	173	191	214	287	267	300	273	210			
228	Sciences pures	0	2	5	8	2	3	3	1	5	7			
229	Sciences appliquées	108	99	116	119	98	87	90	97	103	107			
230	Arts	21	14	12	7	16	19	17	10	0	7			
231	Lettres	2	1	3	1	6	3	2	2	5	9			
232	Sciences humaines	79	77	69	97	90	75	81	79	99	94			
233	Éducation	262	317	323	300	316	295	274	255	258	220			
234	Droit	67	103	94	81	91	58	49	61	56	68			
235	Administration	1 449	1 377	1 196	1 226	1 084	1 017	995	1 004	979	952			
236	Autres	601	569	525	430	406	471	429	445	381	441			

Nom de l'établissement :														Date :		
I. Éléments d'information														III. Remarques		
II. Observations																
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																
3e cycle - Doctorat														2018-2019 ^P		
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P						
Hommes	1 160	1 199	1 211	1 237	1 248	1 223	1 199	1 264	1 254	1 267						
237 Sciences de la santé	n 157	n 155	n 162	n 163	n 158	n 149	n 155	n 158	n 154	n 179						
238 Sciences pures	n 210	n 203	n 194	n 199	n 198	n 190	n 197	n 204	n 190	n 201						
239 Sciences appliquées	n 295	n 319	n 329	n 352	n 337	n 334	n 316	n 345	n 344	n 333						
240 Arts	n 3	n 4	n 6	n 7	n 6	n 13	n 14	n 18	n 24	n 27						
241 Lettres	n 48	n 54	n 45	n 47	n 39	n 37	n 28	n 33	n 32	n 28						
242 Sciences humaines	n 313	n 322	n 335	n 324	n 351	n 336	n 314	n 312	n 302	n 292						
243 Éducation	n 34	n 30	n 28	n 29	n 29	n 31	n 31	n 35	n 37	n 40						
244 Droit	n 26	n 30	n 33	n 39	n 45	n 51	n 53	n 61	n 62	n 64						
245 Administration	n 60	n 70	n 61	n 61	n 65	n 70	n 78	n 84	n 90	n 87						
246 Autres	n 14	n 12	n 18	n 16	n 20	n 12	n 13	n 14	n 19	n 16						
247 Femmes	975	1 012	1 053	1 071	1 159	1 176	1 220	1 239	1 265	1 315						
248 Sciences de la santé	n 163	n 190	n 198	n 202	n 225	n 216	n 235	n 248	n 255	n 254						
249 Sciences pures	n 97	n 100	n 100	n 110	n 117	n 120	n 131	n 132	n 124	n 142						
250 Sciences appliquées	n 117	n 134	n 146	n 148	n 159	n 169	n 172	n 189	n 188	n 208						
251 Arts	n 14	n 14	n 18	n 18	n 19	n 21	n 20	n 22	n 25	n 23						
252 Lettres	n 67	n 64	n 66	n 66	n 61	n 66	n 62	n 65	n 62	n 69						
253 Sciences humaines	n 350	n 362	n 378	n 378	n 407	n 399	n 403	n 383	n 404	n 387						
254 Éducation	n 50	n 45	n 51	n 50	n 57	n 64	n 77	n 75	n 77	n 65						
255 Droit	n 37	n 36	n 31	n 32	n 30	n 38	n 42	n 40	n 44	n 44						
256 Administration	n 59	n 54	n 52	n 51	n 66	n 69	n 60	n 71	n 73	n 98						
257 Autres	n 21	n 13	n 13	n 16	n 18	n 14	n 18	n 14	n 13	n 25						
258 Total	2 135	2 211	2 264	2 308	2 407	2 399	2 419	2 503	2 519	2 582						
259 Sciences de la santé	n 320	n 345	n 360	n 365	n 383	n 365	n 390	n 406	n 409	n 433						
260 Sciences pures	n 307	n 303	n 294	n 309	n 315	n 310	n 328	n 336	n 314	n 343						
261 Sciences appliquées	n 412	n 453	n 475	n 500	n 496	n 503	n 488	n 534	n 532	n 541						
262 Arts	n 17	n 18	n 24	n 25	n 25	n 34	n 34	n 40	n 49	n 50						
263 Lettres	n 115	n 118	n 111	n 113	n 100	n 103	n 90	n 98	n 94	n 97						
264 Sciences humaines	n 663	n 684	n 713	n 702	n 758	n 735	n 717	n 695	n 706	n 679						
265 Éducation	n 84	n 75	n 79	n 79	n 86	n 95	n 108	n 110	n 114	n 105						
266 Droit	n 63	n 66	n 64	n 71	n 75	n 89	n 95	n 101	n 106	n 108						
267 Administration	n 119	n 124	n 113	n 112	n 131	n 139	n 138	n 155	n 163	n 185						
268 Autres	n 35	n 25	n 31	n 32	n 38	n 26	n 31	n 28	n 32	n 41						

Nom de l'établissement :															Date :
I. Éléments d'information		II. Observations													III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS															
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
3e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
270	Hommes	n	4	17	16	3	14	4	5	4	5	5			
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
276	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
277	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
279	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
280	Autres	n	4	17	16	3	14	4	5	4	5	5			
281	Femmes	n	11	5	19	2	7	3	7	12	1	9			
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
287	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
288	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
290	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
291	Autres	n	11	5	19	2	7	3	7	12	1	9			
292	Total	n	15	22	35	5	21	7	12	16	6	14			
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
298	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
299	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
301	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
302	Autres	n	15	22	35	5	21	7	12	16	6	14			

Nom de l'établissement :														Date :
I. Éléments d'information														III. Remarques
II. Observations														
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
Hommes	n	11 809	12 586	12 785	13 215	13 344	13 665	13 667	13 713	13 516	13 383			
Sciences de la santé	n	1 006	1 088	1 156	1 203	1 278	1 296	1 348	1 347	1 292	1 281			
Sciences pures	n	1 132	1 145	1 154	1 126	1 063	1 096	1 096	1 100	1 084	1 064			
Sciences appliquées	n	3 193	3 346	3 486	3 849	4 030	4 260	4 328	4 388	4 371	4 248			
Arts	n	375	414	417	427	394	365	360	362	332	310			
Lettres	n	354	365	357	349	345	339	312	286	290	283			
Sciences humaines	n	2 129	2 278	2 285	2 263	2 257	2 278	2 180	2 177	2 093	2 011			
Éducation	n	766	752	719	720	701	694	679	603	612	613			
Droit	n	381	427	412	445	413	430	410	423	415	420			
Administration	n	2 225	2 427	2 467	2 486	2 513	2 565	2 581	2 634	2 661	2 623			
Autres	n	248	344	332	347	350	342	373	393	366	530			
Femmes	n	15 599	16 353	16 748	17 207	17 658	17 983	18 135	17 946	17 860	17 964			
Sciences de la santé	n	3 005	3 114	3 246	3 422	3 573	3 717	3 706	3 673	3 689	3 804			
Sciences pures	n	842	858	896	881	857	858	854	851	850	862			
Sciences appliquées	n	1 471	1 485	1 584	1 684	1 761	1 879	2 006	2 134	2 187	2 301			
Arts	n	719	721	755	721	655	617	562	557	497	418			
Lettres	n	810	827	876	892	881	849	845	805	790	738			
Sciences humaines	n	3 314	3 525	3 598	3 835	4 059	4 132	4 240	4 035	4 002	3 893			
Éducation	n	2 064	1 926	1 862	1 845	1 817	1 828	1 793	1 623	1 491	1 437			
Droit	n	675	716	716	753	739	789	817	824	815	811			
Administration	n	2 253	2 506	2 659	2 661	2 795	2 835	2 787	2 851	2 893	2 880			
Autres	n	446	675	556	513	521	479	525	593	646	820			
Total	n	27 408	28 939	29 533	30 422	31 002	31 648	31 802	31 659	31 376	31 347			
Sciences de la santé	n	4 011	4 202	4 402	4 625	4 851	5 013	5 054	5 020	4 981	5 085			
Sciences pures	n	1 974	2 003	2 050	2 007	1 920	1 954	1 950	1 951	1 934	1 926			
Sciences appliquées	n	4 664	4 831	5 070	5 533	5 791	6 139	6 334	6 522	6 558	6 549			
Arts	n	1 094	1 135	1 172	1 148	1 049	982	922	919	829	728			
Lettres	n	1 164	1 192	1 233	1 241	1 226	1 188	1 157	1 091	1 080	1 021			
Sciences humaines	n	5 443	5 803	5 883	6 098	6 316	6 410	6 420	6 212	6 095	5 904			
Éducation	n	2 830	2 678	2 581	2 565	2 518	2 522	2 472	2 226	2 103	2 050			
Droit	n	1 056	1 143	1 128	1 198	1 152	1 219	1 227	1 247	1 230	1 231			
Administration	n	4 478	4 933	5 126	5 147	5 308	5 400	5 368	5 485	5 554	5 503			
Autres	n	694	1 019	888	860	871	821	898	986	1 012	1 350			

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													III. Remarques
II. Observations													
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P		
Hommes	n	3 159	3 110	3 077	3 308	3 558	3 841	3 923	4 018	4 037	4 052		
336 Sciences de la santé	n	75	104	86	89	104	134	118	131	118	121		
338 Sciences pures	n	10	17	19	13	12	16	20	20	10	25		
339 Sciences appliquées	n	207	177	201	275	321	320	341	397	459	513		
340 Arts	n	57	61	68	64	70	96	93	86	85	77		
341 Lettres	n	96	83	112	120	132	132	131	133	119	137		
342 Sciences humaines	n	310	277	394	413	481	512	516	543	503	473		
343 Éducation	n	87	80	86	80	92	117	98	89	110	84		
344 Droit	n	73	98	76	102	121	145	152	144	139	135		
345 Administration	n	1 020	1 029	935	1 064	1 027	1 068	1 128	1 148	1 226	1 246		
346 Autres	n	1 224	1 184	1 100	1 088	1 198	1 301	1 326	1 327	1 268	1 241		
Femmes	n	5 875	5 972	5 766	5 931	5 991	6 459	6 580	6 744	6 898	7 059		
348 Sciences de la santé	n	269	420	346	352	353	405	397	421	415	375		
349 Sciences pures	n	20	27	17	19	20	18	24	20	19	21		
350 Sciences appliquées	n	286	311	325	346	328	331	344	412	459	491		
351 Arts	n	94	83	78	81	83	99	99	81	91	89		
352 Lettres	n	234	241	255	231	281	271	233	247	240	265		
353 Sciences humaines	n	812	777	1 021	1 066	1 074	1 191	1 306	1 252	1 426	1 586		
354 Éducation	n	338	349	349	335	335	343	307	298	273	248		
355 Droit	n	130	138	132	169	196	194	241	260	293	314		
356 Administration	n	2 030	2 146	1 968	2 081	2 010	2 098	2 125	2 168	2 214	2 192		
357 Autres	n	1 662	1 480	1 275	1 251	1 311	1 509	1 504	1 585	1 468	1 478		
Total	n	9 034	9 082	8 843	9 239	9 549	10 300	10 503	10 762	10 935	11 111		
359 Sciences de la santé	n	344	524	432	441	457	539	515	552	533	496		
360 Sciences pures	n	30	44	36	32	32	34	44	40	29	46		
361 Sciences appliquées	n	493	488	526	621	649	651	685	809	918	1 004		
362 Arts	n	151	144	146	145	153	195	192	167	176	166		
363 Lettres	n	330	324	367	351	413	403	364	380	359	402		
364 Sciences humaines	n	1 122	1 054	1 415	1 479	1 555	1 703	1 822	1 795	1 929	2 059		
365 Éducation	n	425	429	435	415	427	460	405	387	383	332		
366 Droit	n	203	236	208	271	317	339	393	404	432	449		
367 Administration	n	3 050	3 175	2 903	3 145	3 037	3 166	3 253	3 316	3 440	3 438		
368 Autres	n	2 886	2 664	2 375	2 339	2 509	2 810	2 830	2 912	2 736	2 719		

Nom de l'établissement :		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												Date :
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P			
I. Éléments d'information		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P	III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
369	Hommes	n	14 968	15 696	15 862	16 523	16 902	17 506	17 590	17 731	17 553	17 435		
370	Sciences de la santé	n	1 081	1 192	1 242	1 292	1 382	1 430	1 466	1 478	1 410	1 402		
371	Sciences pures	n	1 142	1 162	1 173	1 139	1 075	1 112	1 116	1 120	1 094	1 089		
372	Sciences appliquées	n	3 400	3 523	3 687	4 124	4 351	4 580	4 669	4 785	4 830	4 761		
373	Arts	n	432	475	485	491	464	461	453	448	417	387		
374	Lettres	n	450	448	469	469	477	471	443	419	409	420		
375	Sciences humaines	n	2 439	2 555	2 679	2 676	2 738	2 790	2 696	2 720	2 596	2 484		
376	Éducation	n	853	832	805	800	793	811	777	692	722	697		
377	Droit	n	454	525	488	547	534	575	562	567	554	555		
378	Administration	n	3 245	3 456	3 402	3 550	3 540	3 633	3 709	3 782	3 887	3 869		
379	Autres	n	1 472	1 528	1 432	1 435	1 548	1 643	1 699	1 720	1 634	1 771		
380	Femmes	n	21 474	22 325	22 514	23 138	23 649	24 442	24 715	24 690	24 758	25 023		
381	Sciences de la santé	n	3 274	3 534	3 592	3 774	3 926	4 122	4 103	4 094	4 104	4 179		
382	Sciences pures	n	862	885	913	900	877	876	878	871	869	883		
383	Sciences appliquées	n	1 757	1 796	1 909	2 030	2 089	2 210	2 350	2 546	2 646	2 792		
384	Arts	n	813	804	833	802	738	716	661	638	588	507		
385	Lettres	n	1 044	1 068	1 131	1 123	1 162	1 120	1 078	1 052	1 030	1 003		
386	Sciences humaines	n	4 126	4 302	4 619	4 901	5 133	5 323	5 546	5 287	5 428	5 479		
387	Éducation	n	2 402	2 275	2 211	2 180	2 152	2 171	2 100	1 921	1 764	1 685		
388	Droit	n	805	854	848	922	935	983	1 058	1 084	1 108	1 125		
389	Administration	n	4 283	4 652	4 627	4 742	4 805	4 933	4 912	5 019	5 107	5 072		
390	Autres	n	2 108	2 155	1 831	1 764	1 832	1 988	2 029	2 178	2 114	2 298		
391	Total	n	36 442	38 021	38 376	39 661	40 551	41 948	42 305	42 421	42 311	42 458		
392	Sciences de la santé	n	4 355	4 726	4 834	5 066	5 308	5 552	5 569	5 572	5 514	5 581		
393	Sciences pures	n	2 004	2 047	2 086	2 039	1 952	1 988	1 994	1 991	1 963	1 972		
394	Sciences appliquées	n	5 157	5 319	5 596	6 154	6 440	6 790	7 019	7 331	7 476	7 553		
395	Arts	n	1 245	1 279	1 318	1 293	1 202	1 177	1 114	1 086	1 005	894		
396	Lettres	n	1 494	1 516	1 600	1 592	1 639	1 591	1 521	1 471	1 439	1 423		
397	Sciences humaines	n	6 565	6 857	7 298	7 577	7 871	8 113	8 242	8 007	8 024	7 963		
398	Éducation	n	3 255	3 107	3 016	2 980	2 945	2 982	2 877	2 613	2 486	2 382		
399	Droit	n	1 259	1 379	1 336	1 469	1 469	1 558	1 620	1 651	1 662	1 680		
400	Administration	n	7 528	8 108	8 029	8 292	8 345	8 566	8 621	8 801	8 994	8 941		
401	Autres	n	3 580	3 683	3 263	3 199	3 380	3 631	3 728	3 898	3 748	4 069		
Sources : MIEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2019-05-10.														
P : Les données de 2018-2019 sont provisoires.														
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.														

Nom de l'établissement :		Date :												
I. Éléments d'information		III. Remarques												
Durée moyenne des études au baccalauréat														
432	Sciences de la santé	an	3,72	3,72	3,70	3,71	3,74	3,77	3,73	3,77	3,80	n.d.	n.d.	n.d.
433	Sciences pures	an	3,27	3,29	3,43	3,26	3,30	3,48	3,46	3,50	3,44	n.d.	n.d.	n.d.
434	Sciences appliquées	an	3,68	3,60	3,63	3,58	3,70	3,66	3,73	3,72	3,70	n.d.	n.d.	n.d.
435	Arts	an	3,02	3,18	3,10	3,16	3,09	2,99	3,21	3,17	3,09	n.d.	n.d.	n.d.
436	Lettres	an	3,19	3,20	3,29	3,34	3,23	3,29	3,22	3,25	3,23	n.d.	n.d.	n.d.
437	Sciences humaines	an	3,26	3,28	3,30	3,31	3,34	3,26	3,27	3,29	3,31	n.d.	n.d.	n.d.
438	Éducation	an	3,79	3,74	3,73	3,74	3,80	3,78	3,86	3,91	3,90	n.d.	n.d.	n.d.
439	Droit	an	3,23	3,20	3,22	3,13	3,26	3,01	3,11	3,05	2,97	n.d.	n.d.	n.d.
440	Administration	an	3,21	3,20	3,26	3,29	3,24	3,27	3,24	3,25	3,30	n.d.	n.d.	n.d.
441	Autres	an	3,48	3,53	3,43	3,35	3,38	3,43	3,34	3,40	3,47	n.d.	n.d.	n.d.
442	Ensemble des secteurs	an	3,46	3,47	3,47	3,46	3,48	3,47	3,49	3,50	3,52	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de maîtrise														
443	Sciences de la santé	an	2,28	2,21	2,29	2,33	2,25	2,33	2,47	2,30	1,65	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences pures	an	2,47	2,36	2,09	2,25	2,36	2,12	2,11	2,19	1,95	n.d.	n.d.	n.d.
445	Sciences appliquées	an	2,10	2,28	2,16	2,42	2,10	2,21	2,20	2,16	2,03	n.d.	n.d.	n.d.
446	Arts	an	1,86	1,84	1,91	1,93	1,89	2,11	2,10	2,24	2,07	n.d.	n.d.	n.d.
447	Lettres	an	2,95	2,72	2,63	2,75	2,89	2,51	2,74	2,60	2,91	n.d.	n.d.	n.d.
448	Sciences humaines	an	2,68	2,65	2,59	2,61	2,68	2,43	2,49	2,41	2,51	n.d.	n.d.	n.d.
449	Éducation	an	2,67	2,29	2,18	2,52	2,14	2,62	2,19	2,36	2,42	n.d.	n.d.	n.d.
450	Droit	an	1,95	1,56	2,19	2,92	1,92	2,37	2,23	1,82	2,19	n.d.	n.d.	n.d.
451	Administration	an	2,11	2,08	2,02	1,79	1,96	2,09	1,97	2,21	1,83	n.d.	n.d.	n.d.
452	Autres	an	-	-	-	-	-	-	2,33	-	4,00	n.d.	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	2,35	2,33	2,26	2,33	2,30	2,28	2,27	2,28	2,05	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat														
454	Sciences de la santé	an	4,97	5,17	4,87	5,05	4,99	4,44	4,54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
455	Sciences pures	an	4,98	5,43	4,40	5,31	5,22	4,82	5,16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
456	Sciences appliquées	an	4,84	4,79	4,58	4,33	5,00	4,83	4,88	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
457	Arts	an	-	4,67	3,33	6,67	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
458	Lettres	an	5,67	5,33	5,07	5,72	4,42	5,92	5,60	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
459	Sciences humaines	an	5,60	5,30	5,38	5,72	5,18	5,40	5,59	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
460	Éducation	an	5,22	5,05	5,06	5,62	4,87	5,57	5,42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
461	Droit	an	5,33	5,33	5,67	6,67	5,58	6,33	6,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
462	Administration	an	5,20	5,89	5,92	5,50	4,60	7,06	5,61	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Ensemble des secteurs	an	5,26	5,18	4,98	5,34	5,08	5,20	5,21	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement :		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										Date :
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
Fonds de fonctionnement												
A. Produits												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
534	k\$	350 786	392 717	394 297	431 778	417 618	404 995	420 585	439 248	0		
535	k\$	350 707	392 609	393 859	431 402	417 516	404 875	420 483	439 154			
536	k\$	80	107	438	376	102	120	102	94			
537	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
538	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
539	k\$	95 838	104 949	111 801	118 546	123 010	124 313	124 693	125 735	0		
540	k\$	67 654	73 794	78 098	81 329	83 338	83 051	82 695	83 192			
541	k\$	8 485	9 165	10 379	10 134	7 684	7 762	12 028	12 347			
542	k\$	497	501	550	582	671	1 649	2 019	2 359			
543	k\$	0	0	0	1 334	5 314	5 608	1 759	1 617			
544	k\$	9 354	9 650	9 911	10 261	10 521	10 613	10 559	10 392			
545	k\$	9 213	10 777	11 668	13 350	14 098	14 388	14 464	15 104			
546	k\$	635	1 061	1 193	1 555	1 384	1 241	1 168	725			
547	k\$	60 477	61 460	68 960	76 766	75 030	78 154	80 636	92 496	0		
548	k\$	1 280	1 639	5 381	6 165	2 698	1 955	1 772	4 611			
549	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
550	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
551	k\$	339	275	461	272	439	531	1 956	464			
552	k\$	279	527	370	438	711	418	259	223			
553	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
554	k\$	3 660	3 638	3 772	3 075	5 007	5 378	5 344	9 224			
555	k\$	43 634	44 829	47 472	55 262	55 049	58 463	58 985	65 497			
556	k\$	11 285	10 553	11 503	11 554	11 127	11 410	12 319	12 476			
557	k\$	507 101	559 126	575 058	627 090	615 658	607 461	625 914	657 479	0		

Nom de l'établissement :		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date :	
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	III. Remarques			
I. Éléments d'information		II. Observations												
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS														
Fonds avec restrictions		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
A. Produits		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
599	Subventions	k\$	180 024	183 786	184 741	168 903	182 734	215 602	181 478	205 229	0			
600	Subvention du Ministère (515)	k\$	9 052	9 743	8 933	9 146	10 087	9 586	9 779	11 955				
601	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	21 641	39 949	41 341	26 602	37 131	43 720	36 551	44 227				
602	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	131 482	115 646	113 638	112 653	113 796	141 128	114 965	124 967				
603	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	17 849	18 448	20 829	20 502	21 720	21 168	20 183	24 081				
604	Autres produits	k\$	12 669	33 615	18 293	40 752	29 414	670	37 806	33 441	0			
605	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	(91)	473	1 048	753	1 132	1 190	497	891				
606	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0				
607	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0				
608	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	1 907	8 348	11 619	9 837	13 730	15 436	12 767	18 895				
609	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	40 347	37 704	29 327	36 549	31 338	37 758	41 267	44 156				
610	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0				
611	Ventes externes (460)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0				
612	Autres produits (466, 470)	k\$	(29 494)	(12 910)	(23 701)	(6 386)	(16 786)	(53 714)	(16 725)	(30 501)				
613	Total des produits	k\$	192 693	217 400	203 034	209 655	212 147	216 271	219 283	238 671	0			

Nom de l'établissement :		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date :
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS													
Fonds avec restrictions		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
B. Charges		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
614	Masses salariales	k\$	45 922	55 581	52 875	53 602	53 114	55 058	54 919	58 433	0		
615	Direction	k\$	363	590	422	511	396	551	742	816			
616	Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
617	Enseignants-chercheurs	k\$	15 017	17 709	19 046	19 504	20 374	21 307	21 088	22 588			
618	Chargés de cours	k\$	388	494	295	247	219	186	80	163			
619	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	16 242	20 496	18 525	18 719	18 026	18 516	18 570	19 580			
620	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	8 671	10 273	9 527	8 991	8 960	9 182	9 285	9 598			
621	Personnel professionnel non enseignant	k\$	2 334	2 651	2 574	2 933	2 562	2 775	2 804	3 136			
622	Personnel de soutien technique	k\$	1 770	2 155	1 458	1 711	1 609	1 658	1 518	1 675			
623	Personnel de soutien de bureau	k\$	917	1 019	922	865	888	758	677	704			
624	Personnel de métier et ouvrier	k\$	219	193	106	122	80	124	156	172			
625	Avantages sociaux	k\$	8 485	10 359	9 100	9 271	10 095	11 033	10 847	11 108			
626	Autres charges	k\$	140 962	152 017	141 811	147 481	148 851	151 419	155 106	170 273	0		
627	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	(282)	0	310	80	36	141	4	175			
628	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
629	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	7 668	9 463	10 108	10 137	8 780	8 055	7 711	7 764			
630	Formation et perfectionnement (710)	k\$	65	53	35	53	80	70	93	131			
631	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	11 256	13 107	12 881	12 519	11 989	11 731	11 785	12 063			
632	Bourses (735)	k\$	32 863	37 370	36 475	37 332	37 947	36 925	37 736	40 713			
633	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	36 931	34 378	25 583	25 638	23 898	25 888	25 032	29 429			
634	Fournitures et matériel (745)	k\$	18 341	20 299	20 158	20 037	19 920	20 516	23 459	22 676			
635	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	418	573	666	624	664	734	671	924			
636	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	30 354	33 408	33 208	36 418	36 616	35 685	37 690	40 152			
637	Volumes et périodiques (750)	k\$	200	164	156	167	135	181	114	32			
638	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1 186	1 805	1 205	981	1 025	1 222	971	1 006			
639	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	389	368	433	409	581	456	458	990			
640	Location exploitation (830)	k\$	1 684	1 990	1 933	1 829	1 796	1 842	1 883	2 153			
641	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	3 165	3 240	3 594	2 812	4 487	5 312	5 486	9 567			
642	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
643	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	1 978	3 074	2 298	4 600	2 421	2 571	1 898	2 422			
644	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
645	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	(27)	13	12	109	83	19	94	33			
646	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
647	Autres charges (860, 870)	k\$	(5 226)	(7 288)	(7 244)	(6 262)	(1 605)	70	19	43			
648	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
649	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	20	(163)	90			
650	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
651	Total avant éléments extraordinaires	k\$	195 368	217 957	203 785	210 355	212 060	217 530	220 709	239 904	0		
652	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0			
653	Total des charges	k\$	195 368	217 957	203 785	210 355	212 060	217 530	220 709	239 904	0		
654	Résultat de l'exercice	k\$	(2 675)	(557)	(751)	(699)	88	(1 258)	(1 426)	(1 233)	0		

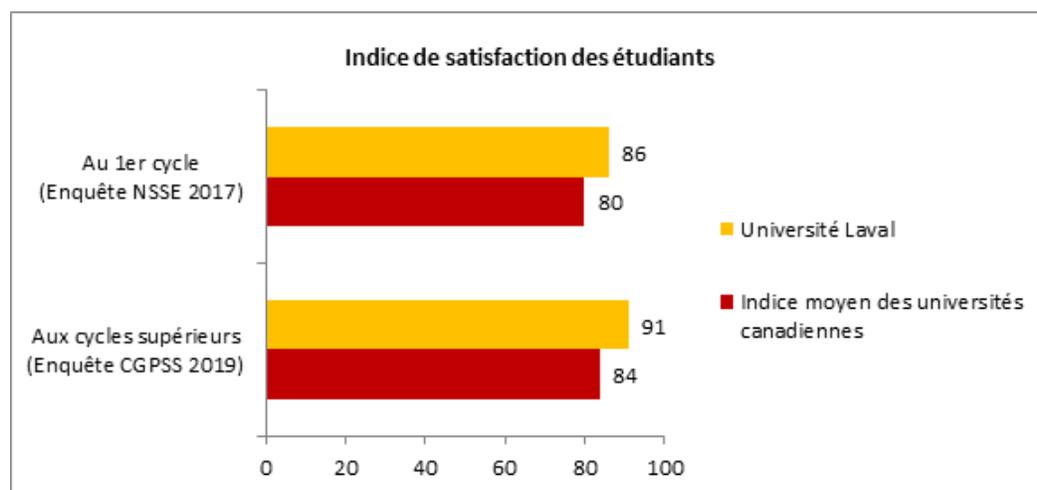
MESURES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Par sa planification stratégique 2017-2022, l'Université Laval s'est engagée à enrichir l'expérience étudiante. Elle s'est également engagée à accompagner et épauler les apprenantes et les apprenants, et ce, dans un milieu inclusif et égalitaire où le respect et la tolérance s'érigent contre toute forme de harcèlement et de violences à caractère sexuel. Ce faisant, les membres de la communauté universitaire ont maintenu leurs efforts au cours de la dernière année autour de projets phares en vue de remplir ces engagements envers les étudiantes et les étudiants. La présente section dresse les grandes lignes.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES NATIONAL SURVEY OF STUDENT ENGAGEMENT – 2017 (NSSE) ET CANADIAN GRADUATE AND PROFESSIONAL STUDENT SURVEY – 2019 (CGPSS) SUR LA SATISFACTION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Les mesures d'encadrement développées par l'Université Laval se déclinent en actions variées afin de tenir compte de la diversité de la population étudiante, des projets individuels de formation et des comportements. Elles tiennent également compte des résultats des enquêtes d'envergure nord-américaine auxquelles participe l'Université Laval. Parmi celles-ci, mentionnons l'enquête NSSE sur l'engagement étudiant au baccalauréat envers les études et l'enquête CGPSS effectué auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat dont les plus récentes données comparatives datent respectivement de 2017 et 2019. Ces deux enquêtes fournissent des informations précieuses sur la perception qu'ont les étudiantes et les étudiants de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.) et sur plusieurs comportements qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage.

Les résultats de la plus récente enquête NSSE (2017) font ressortir un haut degré de satisfaction des étudiantes et des étudiants du premier cycle quant à leur expérience éducative à l'Université Laval. 86 % d'entre eux ont qualifié leur expérience éducative comme étant bonne ou excellente, alors que ce taux atteint 91 % aux cycles supérieurs en 2019, selon l'enquête CGPSS.



Indice construit à partir des résultats de deux enquêtes nord-américaines auprès des étudiants. Sources : Enquêtes NSSE (National Survey on Student Engagement) et CGPSS (Canadian Graduate Programs Satisfaction Survey), effectuées sur une base triennale.

RÉALISATIONS PHARES 2018-2019 :

ADAPTER NOS RÈGLEMENTS ET NOS POLITIQUES À LA RÉALITÉ DES ÉTUDIANTS PARENTS

Par cette politique, l'Université a pour objectif de prendre davantage en considération les besoins des étudiantes et étudiants parents dans un processus d'amélioration continue visant leur réussite scolaire. Cette politique érige les bases qui permettront aux étudiantes et étudiants parents de mieux concilier leurs études

et obligations parentales pendant leur cheminement d'études dans un contexte de formation tout au long de la vie.

La Politique vient notamment préciser la définition d'étudiante ou d'étudiant parent présumé à temps complet (inscrit à au moins 6 crédits et à moins de 12 crédits à une session donnée), le maintien de certains avantages sans être inscrits à des activités pédagogiques pendant une absence autorisée (ex. la validité de la carte étudiante durant un congé de maternité ou de paternité), elle prévoit de plus la formation et la composition d'un comité-conseil qui aura pour mandat d'examiner toute question contribuant à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiantes et des étudiants parents.

BÂTIR UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX ET SÉCURITAIRE, EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Le Conseil d'administration de l'Université a adopté en novembre 2018 la **Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval**. La politique prévoit notamment la mise sur pied d'un Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS), regroupant l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violences à caractère sexuel dans un même lieu connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

Soucieuse d'offrir aux étudiantes et étudiants un environnement sain et propice à la réussite de leur formation, différentes actions ont été initiées afin de mettre en œuvre la politique. À cet effet, les travaux d'implantation du CIPVACS ont été entamés, notamment la mise en place d'une ligne téléphonique et la conception d'un site web qui inclura notamment une boîte de signalement. Cette première phase d'implantation sera complétée pour la rentrée de l'hiver 2019. Par ailleurs, l'offre de la formation obligatoire annuelle pour les étudiantes, les étudiants et le personnel a débuté à la rentrée d'automne 2019.

Après une année de travaux et de consultations, le Conseil d'administration de l'Université a adopté à en mai 2019 la **Politique relative aux étudiantes et étudiants parents**. L'adoption et l'entrée en vigueur de cette politique à la session d'automne 2019 constituent une première dans le réseau universitaire québécois.

ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

La qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs est l'un des paramètres garants de la réussite du projet d'étude. En cette matière, le plan de collaboration est reconnu comme un outil permettant d'engager une discussion superviseur-étudiant afin de bien circonscrire, tant le projet d'étude lui-même, que les attentes de part et d'autre au fil de la progression de la recherche – action ou de la recherche-crédation. En 2018-2019, une campagne de sensibilisation des acteurs a mené à une utilisation beaucoup plus étendue du plan de collaboration à l'Université Laval. Cette action se poursuivra et nous comptons l'an prochain progresser encore. Nous envisageons, devant son entrée dans les usages dans la très grande majorité des programmes de doctorat et de maîtrise en recherche, d'en rendre l'utilisation obligatoire.

BONIFIER LES MESURES QUI FAVORISENT LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Attentif au devenir des étudiantes et des étudiants de l'Université Laval, le Centre d'aide aux étudiants (CAE) participe activement à la mise en place de conditions favorables à leur persévérance et à leur réussite dans leur cheminement scolaire. Il a entrepris au cours de la dernière année un processus d'amélioration continue afin de faciliter l'accès de la population étudiante aux services de psychologie en période de pointe en fonction de leurs besoins et du calendrier scolaire. Pour ce faire, il a mis en place une équipe d'intervention psychosociale, il a développé une grille de priorisation des demandes, il a diversifié et bonifié ses services et il a structuré son offre de consultation individuelle.

Alors que le temps d'attente pour des services de consultation individuelle pouvait atteindre jusqu'à 10 semaines auparavant, ces différentes solutions ont permis à des étudiantes et à des étudiants d'avoir accès à

des psychologues plus rapidement. Dorénavant, ceux et celles dont la réussite scolaire est compromise à court terme et dont le fonctionnement habituel est altéré de manière importante sont rencontrés dans un délai d'une à deux semaines. Il en va de deux à quatre semaines pour ceux et celles dont la réussite est à risque à moyen terme et dont le fonctionnement habituel est altéré de manière modérée. De plus, en fonction de leur situation, toutes les personnes qui acheminent une demande d'aide au CAE se font offrir une conférence, un atelier ou une consultation de groupe.

ATELIERS DE FORMATION ET DE CONVERSATION EN FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTS ANGLOPHONES OU ALLOPHONES DES 2^E ET 3^E CYCLES

Des ateliers de formation et de conversation en français « Apprivoisez le français en trois semaines ! » ont été développés en formule intensive afin d'être offerts durant l'été aux étudiantes et aux étudiants anglophones ou allophones inscrits aux études supérieures à l'Université Laval. Cette formation s'inscrit dans la continuité des ateliers « Rêver en français » offerts depuis septembre 2017.

Mis sur pied par des professeures du Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval, ces ateliers sont conçus pour répondre aux besoins langagiers des étudiants gradués non francophones, peu importe leur niveau de connaissance de la langue. Ils ont pour but de faciliter leur intégration dans la communauté universitaire francophone, autant en tant qu'étudiant-chercheur, auxiliaire d'enseignement ou auxiliaire de recherche. La première cohorte a été accueillie à l'été 2019.

En complément, de nombreuses **initiatives porteuses** en matière d'appui à la réussite étudiante ont continué d'avoir cours ou ont été renforcées en 2018-2019. Nommons à titre d'exemples :

- Le tutorat par les pairs
- La semaine du mieux-être
- Les formations développées en appui à la réussite par la Bibliothèque de l'Université
- Les ateliers et conférences regroupés sous l'intitulé « Les clés de la réussite »
- Les formations interactives en ligne visant à fournir aux étudiants des moyens concrets pour atteindre leurs objectifs scolaires, professionnels et personnels
- Une série de retraites de rédaction intitulées « Et si on rédigeait » et des conférences portant sur différents aspects de l'écriture (motivation, défis, gestion du temps, phénomène de la page blanche, etc.) destinées à tous les étudiants inscrits aux études supérieures
- Le service de soutien aux études et à l'apprentissage visant la détection précoce des étudiants en difficulté
- La poursuite des efforts de développement de nouveaux cours et programmes à distance en réponse à la demande de souplesse des horaires de la part des étudiants; portant leur nombre à plus de 1000 cours en ligne et plus de 100 programmes à distance
- L'offre importante de formations en pédagogie offertes aux enseignants et aussi aux nouveaux enseignants par le Bureau du soutien à l'enseignement (interaction avec les étudiants, nouvelles technologies, classe virtuelle et autres)
- L'inauguration de La Centrale — Espace entrepreneurial qui est devenu le lieu interactif d'idéation, d'incubation et d'accélération par excellence pour les étudiants qui souhaitent un appui dans leur démarche entrepreneuriale

Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur – Reddition de comptes

À l'Université Laval, en 2018-2019, il a été décidé d'allouer la totalité de l'enveloppe au volet 5 (renforcement de la sécurité de l'information) par l'intermédiaire du projet Gestion des individus (GIN).

Au fil du temps, la structure informationnelle de l'Université s'est complexifiée et les données de l'individu ont été réparties dans plusieurs de ses systèmes. Cette structure est désormais très complexe, créant des problèmes de gestion informationnelle.

Le projet a pour but d'uniformiser la structure informationnelle définissant un individu et à institutionnaliser sa gestion. La centralisation des informations de l'individu évitera le dédoublement des individus et facilitera leur intégrité. Il vise également à assurer l'accès en temps réel à un seul et même ensemble d'informations pour un individu donné, peu importe les systèmes métiers nécessitant l'exploitation de ces informations. D'une importance primordiale, il entend améliorer la sécurité des renseignements personnels et en diminuer les risques de fuite.

Notons particulièrement que l'arrivée d'un nouvel environnement pour répondre aux besoins de la formation continue (EFC) introduit la notion d'apprenant à vie et élargit grandement les effectifs non fortement liés à l'université, réclamant une attention particulière aux risques de sécurité.

Ainsi, le projet aura des retombées sur les étudiants, les enseignants, les employés et les partenaires externes faisant affaire avec l'Université Laval.

Les dépenses associées au projet en 2018-19 sont les suivantes :

Dépenses	
Personnel professionnel régulier	15 900 \$
Personnel professionnel non régulier	451 196 \$
Personnel technique régulier	8 384 \$
Personnel technique non régulier	8 075 \$
Perfectionnement du personnel	1 845 \$
Total	485 400 \$
Revenu UL	485 400 \$

Nom d'utilisateur

rectrice@ulaval.ca

Adresse courriel

rectrice@ulaval.ca

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1er septembre 2018 au 31

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités

Bloc 1 : Élaboration de la politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel

À quelle date la politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel a-t-elle été adoptée par le conseil d'administration ou le premier dirigeant, le cas échéant, de votre établissement? 2018-11-28

Nom du comité permanent créé dans votre établissement en vertu de l'article 7 de la Loi : Table de concertation sur les violences à caractère sexuel

Quels sont les groupes représentés au sein de ce comité permanent dans votre établissement?

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août 2019
Communauté étudiante	2	2
Personnel dirigeant	5	5
Personnel enseignant	3	3
Ressources spécialisées	9	9
Autres groupes représentant les membres du personnel	15	15
Sièges réservés pour les personnes victimes	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables	0	0
Total	34	34

Avez-vous mis en place un processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de la politique institutionnelle de votre établissement? Oui

Quels ont été les moyens utilisés par votre établissement pour procéder à la consultation ?

Groupe de travail constitué de 6 comités composés de personnes étudiantes, de chercheuses spécialisées en la matière, d'intervenants.es «terrain», de juristes répartis selon les grands blocs de responsabilités identifiés dans la Loi 22.1; réflexion et modalités d'application des obligations légales à reproduire dans la Politique à être adoptée, validation des orientations avec la Direction;
 Rédaction du projet de politique - mai et juin 2018;
 Consultation des syndicats juillet 2018 et rencontres en septembre 2018;
 Consultation et réceptions des commentaires de la communauté universitaire en octobre 2018 ;

Quelle est la date de début de la période de consultation ? 2018-02-01

Quelle est la date de fin de la période de consultation ? 2019-10-31

Quels sont les groupes ayant été sollicités lors de la consultation ?

- Communauté étudiante
- Personnel dirigeant
- Membres du personnel
- Associations étudiantes
- Syndicats

Est-ce que l'ensemble des groupes sollicités par cette consultation y ont pris part ? Oui

Bloc 2 : Mise en œuvre de la politique

À quelle date la politique institutionnelle a-t-elle été ou sera mise en œuvre par votre établissement ? 2018-11-28

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

En date du 31 août 2019, quels sont les moyens mis en place pour assurer cette visibilité et cette accessibilité de la politique dans votre établissement ?

- Implantation du Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS) en décembre 2018 dans un endroit facilement accessible et connu le pavillon Desjardins;
- Élaboration et diffusion d'un Plan de communication : article dans le journal le Fil, communications courriel du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, tournée des classes à la rentrée par le CIPVACS & le Service de sécurité et de prévention, entrevue à la radio-étudiante, activités de sensibilisation et de formation préalable aux intégrations;
- Indexation de la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval sur le site de web de l'institution, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/politique-VACS.pdf
- Création du site web du CIPVACS, <https://cipvacs.ulaval.ca/>
- Élaboration d'une capsule de formation obligatoire d'une durée de 45 minutes sur la plate-forme Web de l'Université et le 26 août, déploiement du pilote auprès de 80 personnes étudiantes et employées pour un déploiement aux employés en septembre et aux étudiants début octobre après la fin de la période d'abandon avec remboursement des cours;

Bloc 4 : Personne responsable de la politique institutionnelle

Nom : Nancy Chamberland
Fonction : Responsable du CIPVACS
Numéro de téléphone : (418)656-3468
Adresse courriel : responsable@cipvacs.ulaval.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019. Oui

Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019. Oui

Nombre de mesures saisies : 10

Activité de sensibilisation

Format	Campagne médias sociaux
Principales populations visées	• Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Activité de formation

Format	Formations sur place
Durée :	2 heures 30
Principales populations visées	• Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Activité de formation

Format	Formations sur place
Durée :	3 heures
Principales populations visées	• Personnel non enseignant
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Activité de formation

Format	Formations sur place
Durée :	6 fois 2 heures
Principales populations visées	• Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
Personnes rejointes	50 à 100 personnes
Évaluation	Non

Activité de formation

Format	Formations sur place
Durée :	3 fois 30 minutes
Principales populations visées	• Communauté étudiante de 1er cycle universitaire • Communauté étudiante de 2e cycle universitaire

Personnes rejointes 50 à 100 personnes
Évaluation Non

Activité de sensibilisation

Format Conférences
Durée : 2 fois une heure
Principales populations visées • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
Personnes rejointes 100 à 500 personnes
Évaluation Non

Activité de formation

Format Formations sur place
Durée : une heure
Principales populations visées • Personnel enseignant
• Cadres ou personnel dirigeant
Personnes rejointes 10 à 50 personnes
Évaluation Non

Activité de formation

Format Formations sur place
Durée : 2 fois 2 heures 30
Principales populations visées • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
• Communauté étudiante de 2e cycle universitaire
• Communauté étudiante de 3e cycle universitaire
Personnes rejointes 10 à 50 personnes
Évaluation Non

Activité de sensibilisation

Format Conférences
Durée : 2 heures
Principales populations visées • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
• Communauté étudiante de 2e cycle universitaire
• Communauté étudiante de 3e cycle universitaire
Personnes rejointes 10 à 50 personnes
Évaluation Non

Activité de formation

Format Formations sur place
Durée : une heure
Principales populations visées • Cadres ou personnel dirigeant
Personnes rejointes 10 à 50 personnes
Évaluation Non

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019? Oui

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?

Finalisation de l'amélioration des systèmes de surveillance par caméras dans deux pavillons de résidences selon le programme de sécurisation des résidences débuté en 21017

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements reçus entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

A) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	13
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	1.0
Délai minimal (jours) :	1.0
Délai maximal (jours) :	1.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	13
Veuillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus.	
	<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'accommodement• Rencontre avec les autorités• Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante• Rencontre avec la personne mise en cause• Intervention dans le milieu ou le groupe• Autres

Précisez

Processus de résolution des différends (PRD)

Enquêtes

Sanctions déterminées par le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Référence au Service de police de la ville de Québec

B) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	1
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	40.0
Délai minimal (jours)	40.0
Délai maximal (jours)	40.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	0
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	1
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	0
Nombre de plaintes jugées non fondées :	0
Nombre de plaintes jugées fondées :	0
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	Moins de 5
Veuillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.	
	<ul style="list-style-type: none">• Aucune sanction appliquée

C) Code de conduite

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0
---	---

Bloc 8 : Renseignements supplémentaires

Renseignements supplémentaires



Pôle en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale —Reddition 2018-2019¹

Par la création du Pôle en enseignement supérieur, les partenaires de l'enseignement supérieur de la région de la Capitale-Nationale, ainsi que le milieu des affaires se sont mobilisés pour développer des stratégies communes visant à accroître le recrutement étudiant à l'échelle nationale et internationale, ayant à l'esprit : la rétention et l'intégration de ces étudiantes et étudiants, ainsi que l'appui à leur réussite dans une optique de développement régional. Les acteurs ont ainsi choisi d'agir de façon concertée afin de maximiser la synergie rendue possible par leur mobilisation.

2018-2019 – PHASE DE CONCEPTION

L'année 2018-2019 a marqué le début des travaux de la phase de conception. Suivant l'annonce de l'accueil favorable par le MEES du Pôle en juillet 2018, les partenaires ont souhaité établir un cadre de gouvernance. Une entente de partenariat dressant les grandes lignes de fonctionnement du Pôle a été signée à la satisfaction de l'ensemble des partenaires au cours de l'automne 2018. Cette première étape complétée, les membres du Pôle ont ensuite investi leurs efforts dans le processus d'embauche du directeur qui allait soutenir les travaux du Pôle. Celui-ci est entré en poste au mois de février 2019.

En référence aux objectifs que le Pôle s'était donnés, le Directeur a rencontré dès son entrée en fonction chaque partenaire pour identifier les actions souhaitées par ces derniers. Ces actions ont été validées lors de la réunion de l'Assemblée au début de l'été 2019. Les actions retenues sont les suivantes :

OBJECTIF 1 DU PÔLE - ACCROITRE LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT ET DES TRAVAILLEURS AYANT DES BESOINS DE FORMATION

1. Structurer les stratégies de recrutement et planifier les missions de recrutement : mettre en valeur certains créneaux de formation et d'emploi et inclure des démarches préparatoires avant l'arrivée à Québec pour mieux accompagner les candidates et les candidats. Cibler certains secteurs de formation/emploi, selon l'ordre d'enseignement (collège vs université) et le niveau d'études (1^{er}, 2^e ou 3^e cycle); améliorer les processus de reconnaissance des acquis et des diplômes;

¹ À la demande du MEES, la présente reddition de compte est soumise par chacun des partenaires du pôle étant à la fois membre du réseau de l'enseignement supérieur et bénéficiaire du soutien financier de l'enveloppe des pôles régionaux.

2. Permettre aux futures étudiantes et aux futurs étudiants de débiter leurs programmes d'études ou leur propédeutique dans les pays d'origine pendant les démarches d'immigration;
3. Influencer les décideurs en ce qui a trait à la planification de l'immigration et aux obstacles dans les trajectoires d'immigration;²
4. Développer l'offre de stages dans le domaine de la Santé et autres domaines en pénurie de main-d'œuvre; revoir au besoin le modèle afin d'optimiser le nombre de places de stage.

OBJECTIF 2 DU PÔLE — FAVORISER LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

1. Augmenter la fluidité des parcours pour les étudiantes et les étudiants aux niveaux local, national et international;
2. Accompagner le corps enseignant dans les actions pertinentes en lien avec les réalités des étudiantes et des étudiants internationaux;
3. Soutenir la réussite des étudiantes et des étudiants internationaux par des mesures ciblées : activités d'accueil, intégration culturelle au système d'études, tutorat, mentorat, etc.

OBJECTIF 3 DU PÔLE — FAVORISER L'INTÉGRATION

1. Contribuer à la francisation en amont des futures étudiantes et futurs étudiants et de travailleuses et travailleurs par le biais des programmes de francisation en formation à distance;
2. Favoriser le maillage entre les milieux d'enseignement, la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et les partenaires du marché du travail;
3. Développer un maillage avec le milieu communautaire afin d'utiliser de façon efficiente les moyens déjà en place.

OBJECTIF 4 DU PÔLE — FAVORISER LA RÉTENTION

1. Développer des formations préparatoires destinées aux étudiantes et aux étudiants internationaux (intégration au milieu d'enseignement postsecondaire; culture et pratiques pédagogiques; aide à la réussite; offre de cours de français langue seconde; mise à niveau de compétences, etc.); faire une mise en commun des ressources de chaque institution; étudiants et travailleurs.

² Miser sur le poids de l'ensemble des partenaires pour faire des démarches (Liens avec le MIDI, Affaires mondiales et immigration, les organismes communautaires, Permis de travail pendant les études, etc.).

OBJECTIF 5 DU PÔLE — FAIRE RAYONNER LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE COMME DESTINATION DE MARQUE EN ÉTUDES SUPÉRIEURES ET EN EMPLOIS DE QUALITÉ

1. Participer à la création et au soutien d'une image de marque commune; court terme et long terme.

CADRE DE RÉFÉRENCE SUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

En parallèle à cet arrimage entre les objectifs du Pôle et les actions retenues par les partenaires, le Directeur a rédigé un Cadre de référence sur l'internationalisation de l'éducation postsecondaire dans la région de la Capitale-Nationale. Sur cette lancée, une consultation des partenaires a permis de faire un Panorama de l'offre de programmes et de stages pour la mise en valeur de l'éducation par alternance pour favoriser le recrutement, la rétention et l'inclusion des étudiantes et des étudiants internationaux.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le Pôle a retenu les services d'une agence de communication pour se donner un nom et un visuel promoteurs de la région de la Capitale-Nationale dans un objectif d'attraction des meilleurs talents (générique qui veut dire étudiants aux niveaux local, national et international). Un coordonnateur sera par ailleurs embauché pour assister le Directeur dans les grandes orientations du Pôle dont voici quelques exemples d'éléments du plan stratégique qui seront déployés à compter de 2019-2020 :

Recrutement international

Le Pôle identifie des partenaires stratégiques ville par ville dans des pays identifiés au préalable par la Direction de la Prospection du MIDI; le Pôle se veut un partenaire privilégié des délégations du Québec et leurs ramifications dans le monde.

En plus de ces activités spécifiques, le Pôle, à différents niveaux, joint des activités déjà organisées par la Fédération des Cégeps, Québec International, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Salons ÉduCanada organisés en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord.

Recrutement national

Développer des partenariats avec Langues Canada et Canadian Parents for French.

Sur la scène locale

Augmenter la fluidité des parcours pour les étudiants (Cégep – Cégep Université – Université et Cégep – Université) est un domaine privilégié des partenaires; en lien direct avec cette fluidité des parcours, le Pôle encourage l'alternance entre les entreprises et le monde de l'éducation aux niveaux local, national et international. En bout de piste, le Pôle veut faire de Québec une

destination privilégiée pour les étudiantes et les étudiants aux niveaux national et international. Ce dernier item est au cœur du plan de communication qui sera développé par l'agence retenue.

Le dernier item par lequel le Pôle est intéressé est la formation aux valeurs et cadre de vie des étudiantes et étudiants internationaux d'une part et d'autre part, la formation aux attributs interculturels des enseignants/intervenants dans les Cégeps et la formation de leaders à l'internationalisation de l'espace de travail dans les entreprises d'autre part. La formation des accueillants et des arrivants assurera selon nous le succès de la promotion et de la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux.

Enfin, les populations francophiles se voient offrir des activités de francisation pour répondre aux attentes tant des établissements d'études supérieures que du milieu de travail.

Indicateurs de succès pour la durée du Pôle

- Augmentation de l'offre de services éducatifs par une bonification de la fluidité des parcours, pour des mises à niveau des travailleurs existants et/ou recrutés par le truchement de cette initiative;
- Accroissement des effectifs étudiants internationaux dans la région de Québec;
- Taux d'accomplissement des projets d'études des effectifs internationaux dans la région de Québec;
- Augmentation du nombre de travailleurs internationaux diplômés d'ici dans la région de Québec;
- Taux de satisfaction des employeurs envers les travailleurs internationaux;
- Taux de satisfaction des travailleurs internationaux à propos de leur vie au Québec.

Conclusion

Les partenaires du Pôle ont affirmé au cours de la dernière année leur volonté de travailler de façon concertée et continue au recrutement et à la rétention des étudiantes et des étudiants sur le territoire de la Capitale-Nationale, à la fluidité des parcours et à l'appui à la réussite du plus grand nombre dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Cette première année de conception étant bientôt complétée, les membres du Pôle entendent déployer leurs stratégies à compter de 2019-2020 en vue d'apporter des solutions concrètes aux enjeux identifiés.

En complément, vous trouverez ci-après la reddition de compte budgétaire 2018-2019 incluant un aperçu des dépenses projetées par volet en 2019-2020.

Tableau des revenus et des dépenses - Pôle en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale

Revenus 2018-2019

Cégep Garneau	50 000 \$
Cégep Limoilou	50 000 \$
Collège St-Lawrence	50 000 \$
Cégep de Ste-Foy	50 000 \$
ÉNAP	75 000 \$
INRS	75 000 \$
Téluq	75 000 \$
Université Laval	75 000 \$
Total des revenus	500 000 \$

Dépenses au 31 août 2019

Salaires et avantages sociaux	78 000 \$
Frais déplacement	1 700 \$
Hébergement et soutien administratif	25 000 \$
Total	104 700 \$

Solde disponible 395 300 \$

Solde reporté¹ en 2019-2020 395 300 \$

Revenus disponible en 2019-2020 au 30 avril 2019 895 300 \$

Dépenses projetées du 1er sept. 2019 au 30 avril 2020

Salaires et avantages sociaux	240 000 \$
Frais déplacement	2 000 \$
Hébergement et soutien administratif	47 000 \$
Total	289 000 \$

Dépenses projetées par grands axes pour 2019-2020

Développement plan de communication - matériel promotionnel	86 000 \$
Missions de recrutement	386 000 \$
Volet formation accueil, accompagnement	239 000 \$
Total	711 000 \$

Total 2019-2020 1 000 000 \$

1. Confirmation du MEES en date du 12 décembre 2018 que les établissements membres du Pôle peuvent reporter à l'exercice financier suivant (2019-2020) la part des subventions qui n'aura pas été dépensée lors de l'exercice (2018-2019).

BILAN ET PERSPECTIVES

SECTION 4 : BILAN ET PERSPECTIVES

UNIVERSITÉ LAVAL
BILAN ET PERSPECTIVES



MOT DE LA RECTRICE

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport Bilan et perspectives de l'Université Laval, qui recense nos réalisations et accomplissements les plus significatifs des dernières années. Ce rapport fournit également de nombreux indicateurs témoignant de notre réussite à l'égard de notre mission fondamentale d'enseignement et de recherche auprès de la relève étudiante.

Au cœur de cette réussite, une planification stratégique audacieuse, dont l'Université Laval s'est dotée pour 2017-2022 afin de se distinguer et de répondre aux attentes de la société et des prochaines générations.

**L'Université Laval
entre ainsi dans une
ère de renouveau,
à la fois exigeante
et fascinante.**



Cette planification découle de nombreuses consultations menées auprès des membres de la communauté universitaire, des partenaires, des représentants des gouvernements et des leaders politiques. Rassembleuse et mobilisatrice, elle a aussi été enrichie par la contribution de plusieurs instances, dont le Conseil universitaire et le Conseil d'administration.

Cette démarche était incontournable dans un contexte où l'enseignement et la recherche évoluent à un rythme soutenu. Cette stratégie est notre phare et nous permet d'anticiper et de répondre à ces changements pour renouveler notre université et la rendre unique.

L'Université Laval entre ainsi dans une ère de renouveau, à la fois exigeante et fascinante.

Nous redéfinissons l'expérience étudiante, tout au long de la vie. Désormais, acquérir une formation par l'expérience, au cœur de la ville de Québec, devient une marque distinctive de notre université. Nous misons sur une approche axée sur l'innovation pédagogique, puisant dans les leviers du numérique et soutenue par la force

d'une communauté engagée. Audacieuse et en phase avec les défis de notre société, notre recherche repousse plus que jamais les frontières de la multidisciplinarité.

Appuyés par des partenaires, nos chantiers d'avenir proposent quant à eux des formations et des initiatives de recherche destinées à résoudre de grands enjeux sociaux, bien au-delà des approches traditionnelles. Ils offrent des formations sur mesure axées sur des projets, un encadrement multidisciplinaire et une pédagogie permettant de développer les compétences du futur.

Plus ouverte et moderne, propulsée par la collaboration en réseau, l'Université Laval attire les meilleurs talents. Elle propose à son personnel un lieu de vie et de travail stimulant afin qu'il y exploite son plein potentiel. En 2019, l'Université Laval lance aussi l'un des plus importants plans d'embauche de professeures et de professeurs de son histoire.

Ces leaders de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval osent transformer la société et sont nos sources d'inspiration collective. Ils nous aident à bâtir un meilleur vivre-ensemble pour les générations à venir.

Sans l'ombre d'un doute, notre communauté universitaire est forte et mobilisée. Elle est prête à relever de nouveaux défis, comme ceux d'augmenter ses sources de revenus, d'intensifier l'offre de formation tout au long de la vie, de mutualiser les efforts de développement technologique et d'augmenter notre attraction internationale.

Au fil de ce rapport Bilan et perspectives, vous constaterez tout le talent et le savoir de notre monde universitaire. Vous découvrirez nos nombreuses initiatives et réalisations découlant de notre planification stratégique afin de rendre notre université unique, attractive et au service de la communauté.

Bonne lecture,



*Sophie D'Amours
Rectrice de l'Université Laval*

UNE UNIVERSITÉ MODERNE ET INNOVANTE

LEADER EN RECHERCHE

Animée par l'innovation et la créativité, l'Université Laval figure parmi les meilleures universités de recherche au Canada, avec des fonds consacrés à la recherche de 404 M\$. Elle occupe ainsi le septième rang des plus grandes universités de recherche au pays.

Elle offre une expérience d'études et de recherche des plus uniques, à la fois humaine et numérique, au cœur de la ville de Québec, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En symbiose avec le milieu ainsi qu'avec les partenaires industriels et technologiques, l'Université Laval occupe le troisième rang au Canada pour le taux de croissance des revenus de recherche provenant du secteur privé. Elle est aussi la seule université canadienne à détenir 4 chaires d'excellence de recherche du Canada, en plus de miser sur plus de 290 centres, instituts et chaires de recherche.

Pionnière depuis plus d'un demi-siècle en recherche nordique, elle héberge le programme de recherche Sentinelle Nord, l'Institut nordique du Québec ainsi qu'ArcticNet, trois des plus importantes initiatives dans ce domaine au monde. Elle excelle aussi avec le Centre d'optique, photonique et laser, un carrefour d'innovations à l'origine de plusieurs brevets et de la création d'entreprises technologiques.

CHAMPIONNE CANADIENNE EN FORMATION À DISTANCE

Première université canadienne en formation à distance, l'Université Laval brille dans l'accompagnement numérique de ses étudiants. Elle a bâti un écosystème d'apprentissage actif en pédagogie inversée, en misant entre autres sur les expérimentations d'un précurseur, le professeur en droit, François Brochu.

Son environnement numérique d'apprentissage, maintes fois primé, est désormais une plateforme réputée auprès des établissements partenaires. Avec l'Académie de la transformation numérique, l'Université Laval vise l'accompagnement de plus de 60 000 employés gouvernementaux dans la transition numérique de leur organisation. L'Académie prévoit aussi accompagner les entreprises privées dans l'univers numérique tout en favorisant l'éclosion d'une conscience citoyenne à l'égard du numérique.



DES EXPERTS INFLUENTS ET RESPECTÉS

Les professeurs de l'Université Laval participent au progrès mondial et comptent parmi les plus cités au monde. Sylvain Moineau, chercheur en microbiologie, est à l'origine de Crispr/Cas9, l'un des plus importants outils d'édition génomique au monde. Pionnier de la recherche sur le dépistage du cancer, Jacques Simard a grandement contribué à réduire la mortalité chez les femmes. Sommité mondiale en infectiologie, Gary Kobinger dirige l'équipe derrière les plus récentes avancées internationales dans l'élaboration d'un vaccin contre le virus Ebola.

Symboles de l'excellence dans l'un des pôles stratégiques de recherche de l'Université Laval, Leslie Rush et Sophie Larochelle participent à de multiples innovations en optique-photonique. À l'heure de la révolution 4.0 et du progrès de l'intelligence artificielle, Lyse Langlois chapeaute l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique et veille à la modernisation éthique et responsable de nos sociétés. Référence en matière de saines habitudes de vie, le médecin Jean-Pierre Després pilote aussi l'initiative en santé durable de l'Alliance santé Québec.

Dans un rassemblement sans précédent avec les partenaires municipaux et les établissements de santé, cette alliance mobilise des centaines de professeurs et de chercheurs sur des projets de recherche de grande ampleur en santé. Ce chantier repose sur PULSAR, une plateforme collaborative de valorisation de données à grande échelle ouvrant des perspectives inédites de recherches visant de meilleures décisions de santé notamment en lien avec les modes de vie, les politiques publiques et les traitements. La santé durable est aussi portée par Sylvie Turgeon, à la tête de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, une référence canadienne alimentation.

Le leadership en développement durable de l'Université se reflète par ailleurs dans le corps professoral, comme en témoignent les recherches approfondies en droit de l'environnement de Paule Haley ou les études essentielles des écosystème fragiles des tourbières de Line Rochefort.

L'une des nombreuses pionnières de l'Université Laval, Sophie Brière apporte pour sa part une vision unique du management. Sa recherche sur la place des femmes dans les organisations publiques et privées contribue de façon exceptionnelle à la réflexion globale sur l'équité dans la société québécoise.



Sylvain Moineau



Paule Haley



Gary Kobinger



Lyse Langlois



Jean-Pierre Després



Sophie Brière

UN ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ

La Faculté de médecine de l'Université Laval forme des médecins engagés socialement et impliqués dans leur milieu. Elle a remporté le prestigieux Prix Keith à trois reprises. Ce prix est décerné à l'université formant le plus de médecins pratiquant en région au Canada. Plus récemment, elle s'est investie dans un partenariat inédit avec les intervenants régionaux de Lévis et de Rimouski afin d'innover dans la formation de futurs médecins de famille pratiquant en région.

Résolument engagée à développer les leaders de la société, l'Université Laval, par sa Faculté de droit, a formé le plus grand nombre de premiers ministres dans l'histoire québécoise et canadienne. Au Québec, Pauline Marois, Lucien Bouchard et Jean Lesage comptent parmi les neuf premiers ministres diplômés de l'Université Laval. Sur la scène fédérale, Louis St-Laurent, Brian Mulroney et Jean Chrétien y ont tous obtenu leurs diplômes.

L'Université Laval compte sur des illustres diplômés dans toutes les disciplines, dont le poète devenu une icône nationale, Gilles Vigneault, la présidente du Conseil du statut de la femme, Louise Cordeau, l'architecte de renom Pierre Thibault, l'homme d'affaires respecté Louis Garneau, l'écrivaine et romancière célèbre Marie Laberge, le leader rassembleur de la communauté islamique de Québec, Boufeldja Benabdallah ou encore la PDG de la plus importante entreprise énergétique privée du Québec, Sophie Brochu.

UNE UNIVERSITÉ VERTE ET DURABLE

Première université carboneutre de façon volontaire au pays, l'Université Laval se classe quatrième meilleure université au monde et deuxième au Canada pour ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques, selon les objectifs des Nations Unies recensés par Times Higher Education.

Elle a été couronnée 1^{re} au monde, en 2016, pour son engagement durable, ce qui lui a valu le prestigieux prix International Green Awards, devant 215 établissements d'enseignement universitaire. L'Université Laval possède et gère la Forêt Montmorency, la plus importante forêt universitaire au monde, avec un territoire de 397 km².

Habitée par une culture de l'entrepreneuriat responsable, elle offre autant aux chercheurs qu'aux étudiants un environnement pour entreprendre, créer et développer des entreprises laissant leur marque dans la société. L'Université a par ailleurs déployé un nouvel incubateur sur son campus, en 2018, où plus de 250 personnes sont actives dans ses différents programmes de création d'entreprises. L'accélérateur d'entreprises universitaires Entrepreneuriat Laval se classe 2^e au monde selon UBI Global 2018, après avoir mené à la création de plus de 700 entreprises. AddEnergie, fournisseur de solutions de recharge pour les voitures électriques et fournisseur de la Ville de New York, est l'une des entreprises à avoir essaimé de la culture d'innovation de l'Université Laval



ANCRÉE DANS L'HISTOIRE ET LE MONDE

Issue du Séminaire de Québec, fondé en 1663, l'Université Laval a marqué l'histoire et l'évolution de l'enseignement supérieur en Amérique. Située dans la ville de Québec, elle est la première université francophone d'Amérique du Nord. Au fil du temps, elle a formé plus de 315 000 personnes qui participent au progrès des sociétés partout à travers le monde. L'Université Laval revendique par ailleurs le quatrième taux de diplomation le plus élevé au Canada.

Elle compte 3 825 professeures et professeurs, chargées et chargés de cours et membres du personnel enseignant et de recherche qui partagent leur savoir avec 43 000 étudiantes et étudiants, dont 26 % inscrits aux cycles supérieurs. L'Université rassemble 7 000 étudiantes et étudiants internationaux issus de 120 pays. Plus de 2 500 membres de sa population étudiante bénéficient de programmes de mobilité internationale et nationale, et près d'un candidat ou candidate au doctorat sur deux provient de l'international.

L'Université Laval est aussi reconnue pour son profil international, une expérience d'études aimée et enrichissante. Elle accueille l'École supérieure d'études internationales, réputée pour la formation de diplomates et d'acteurs importants des relations internationales et du commerce international.

Engagée dans le développement international et dans l'aide humanitaire, l'Université a conclu 850 partenariats avec 560 établissements d'enseignement supérieur dans 75 pays à travers le monde. Université polyvalente et complète, elle offre l'une des plus vastes gammes de formations, avec 500 programmes répartis dans 17 facultés.

CAMPUS UNIQUE AU QUÉBEC

Les membres de notre communauté universitaire animent un campus verdoyant de 2 km², unique en son genre au Québec. La grande variété de véritables boisés colore le campus, où 64 % de la superficie est occupée par des espaces verts. L'Université mise aussi sur le PEPS, le plus grand complexe sportif de l'est du pays.

L'Université Laval charme par ses nombreux espaces de vie lumineux et conviviaux qui créent un cadre d'études et de recherche inégalé. Elle se distingue ainsi par une expérience de formation riche et dynamique, bien ancrée dans un environnement vibrant, humain et numérique, propice à la création et à l'innovation.



DES RÉALISATIONS INSPIRANTES

Vibrante, dynamique et innovante. Notre communauté universitaire a brillé de tous ses feux depuis 2015. En enseignement, en recherche ou aux études, les membres de la communauté universitaire ont relevé avec brio les défis du monde universitaire. Ils ont fait rayonner l'Université Laval et ont contribué à la rendre distinctive. Par leur audace et leur innovation, les membres de la communauté ont bonifié l'expérience d'études et de recherche, ont démontré leur engagement envers la société ou fait preuve d'excellence dans leur domaine. Voici certaines des plus belles réalisations et réussites ayant participé à rendre notre université plus moderne et attrayante.



**En enseignement,
en recherche ou aux
études, les membres de
la communauté
universitaire ont relevé
avec brio
les défis du monde
universitaire.**

EXPÉRIENCE

Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel

Plus de ressources pour les victimes, plus de balises pour les activités universitaires et plus de prévention auprès de l'ensemble de la communauté. Des dizaines de personnes ont été mobilisées afin de mettre en place la nouvelle Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval, une initiative qui contribuera à poursuivre le développement d'un environnement respectueux et sécuritaire.

Les services de soutien, les mesures d'accommodement et les interventions à la suite de signalements et de plaintes sont maintenant assumés par le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS).

Ce centre regroupe désormais l'ensemble des services et des ressources disponibles en matière d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

Le CIPVACS organise et offre aux membres de l'Université Laval des activités de sensibilisation et de responsabilisation visant à contrer les violences à caractère sexuel. Il participe notamment à la campagne Sans oui, c'est non! de même qu'à la préparation et à la diffusion de formations obligatoires sur la prévention des violences à caractère sexuel en milieu universitaire.

Un geste fort pour l'équité, la diversité et l'inclusion

Fortement engagée à renforcer sa culture d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), l'Université souscrit avec fierté à la charte Dimensions des trois grands organismes subventionnaires fédéraux.

Le programme Dimensions invite les établissements à prendre part à une transformation du milieu postsecondaire pour accroître l'ÉDI et contribuer à un changement profond de culture au sein de l'écosystème de la recherche.

L'Université Laval est la seule université québécoise sélectionnée pour participer au projet pilote Dimensions, une initiative des organismes subventionnaires canadiens de la recherche. Elle encourage ainsi l'ensemble de ses membres à célébrer la diversité sous toutes ses formes et poursuit ses efforts pour rehausser sa culture ÉDI.

Mise sur pied de la nouvelle École supérieure d'études internationales

L'École supérieure d'études internationales a vu le jour en 2019. Prête à faire face à la concurrence mondiale, la nouvelle école est dirigée par Philippe Bourbeau, un expert réputé pour son approche de recherche mondiale, multidisciplinaire et multigénérationnelle. Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'immigration et la sécurité, au Département de science politique de l'Université Laval, il entend travailler à positionner l'Université Laval comme un partenaire de choix et un chef de file incontournable dans plusieurs domaines des études internationales.

Cette école s'appuie sur les forces des facultés des sciences sociales; de droit; des sciences de l'administration; de l'agriculture et de l'alimentation; de foresterie, géographie et géomatique; et de lettres et de sciences humaines, et sur l'apport de partenariats historiques avec les ministères des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec ainsi que la Défense nationale et Affaires mondiales Canada.

Regroupement de plus de 80 professeures et professeurs, elle est la première École supérieure d'études internationales francophone au pays et se distingue par ses thématiques d'études et de recherche, comme le commerce international et la sécurité internationale.

L'École prend le relais de l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) et formera une nouvelle génération de diplomates et d'acteurs importants des affaires internationales.

Un LPU et des initiatives pour la mobilité durable

Attendu depuis fort longtemps et lancé avec un franc succès, le laissez-passer universitaire (LPU) a

fait son entrée dans le quotidien de 27 000 étudiantes et étudiants à l'automne 2019. Procurant un accès illimité au transport collectif de Québec et Lévis, le LPU a le potentiel de changer la donne en mobilité durable dans la région.

Né d'une initiative de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) et de la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), le LPU est un titre de transport en commun exclusif aux étudiantes et étudiants à temps complet de l'Université Laval. Il offre un accès illimité aux services du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société de transport de Lévis (STLévis), y compris les services de la Société des traversiers du Québec (Québec/Lévis), pour les sessions d'automne et d'hiver.

Plus de médecins formés en région pour les régions

L'Université Laval prévoit accueillir une première cohorte de 18 étudiantes et étudiants en médecine à Lévis et à Rimouski dès septembre 2022 dans le cadre d'un projet collaboratif novateur.

L'Université Laval et sa Faculté de médecine, le CISSS de Chaudière-Appalaches, le CISSS du Bas-Saint-Laurent et l'Université du Québec à Rimouski ont reçu en 2019 le feu vert du gouvernement du Québec pour concrétiser les prochaines étapes du projet de délocalisation du programme de doctorat en médecine.

Ce projet vise à valoriser et à promouvoir la pratique médicale en région et en milieu rural. Le projet prévoit des investissements de 37 M\$, soit 20 M\$ pour la construction du pavillon d'enseignement délocalisé à Lévis et 17 M\$ pour celui de Rimouski.

Adoption de la première politique étudiants-parents

L'Université Laval est devenue la première université québécoise à se doter d'un cadre réglementaire étudiants-parents en adoptant La Politique relative aux étudiantes et étudiants parents.

Ce travail est le résultat d'une collaboration avec l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉtUL). Près d'une personne étudiante sur cinq à l'Université Laval serait également un parent. Cette proportion représente près de 8 500 personnes au sein d'une communauté de 43 000 membres.

La politique définit entre autres le statut de personne étudiante parent réputée à temps complet et stipule le maintien de certains avantages pendant une absence autorisée, alors qu'une personne n'est inscrite à aucune activité pédagogique. Elle prévoit de plus la formation d'un comité-conseil qui aura pour mandat d'examiner toute question contribuant à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiantes et des étudiants parents.

Par cette politique, l'Université prend en considération les besoins et les contraintes des étudiantes et des étudiants parents pendant leur cheminement universitaire.

Une vie étudiante valorisée au quotidien

L'Université Laval met en lumière au quotidien l'engagement étudiant. Envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire, le Bulletin de la vie étudiante recense les initiatives étudiantes sur le campus et ailleurs et valorise la participation aux multiples événements et activités orchestrés par les étudiantes et les étudiants.

Le Gala de la vie étudiante reconnaît et récompense les initiatives, la créativité et les efforts des étudiantes et étudiants de l'Université Laval s'impliquant dans des projets parascolaires.

Depuis 30 ans, ce gala remet des milliers de dollars en bourses à la relève étudiante. Il illustre la richesse et la diversité de la vie parascolaire sur le campus. Il est aussi l'hôte de la finale locale du programme Forces AVENIR, partageant sa mission et ses valeurs.

Création d'un observatoire pour une intelligence artificielle responsable

Hébergé à l'Université Laval, l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique rassemble plus de 160 chercheuses et chercheurs répartis dans 18 établissements d'enseignement supérieur. Le nouvel observatoire est dirigé par Lyse Langlois, professeure en relations industrielles, directrice de l'Institut d'éthique appliquée et chercheure au Centre interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

Dans une discipline en pleine ébullition à l'échelle mondiale, l'Observatoire aide les communautés, les organisations et les particuliers à maximiser les retombées positives de l'intelligence artificielle et du numérique et à minimiser les effets négatifs des technologies.

Construction du Centre de valorisation des données et déploiement de VALERIA

Le Centre de valorisation des données, érigé au coût de 21,5M\$, accueille des infrastructures technologiques de nouvelle génération et met en place une offre de services de pointe en soutien à la collecte, au traitement et à la valorisation des données massives.

Dans le contexte d'une forte augmentation de la quantité de données générées et exploitées, le Centre traite les données massives provenant de diverses sphères d'activités.

Cette nouvelle infrastructure abrite une salle de serveurs dans un environnement sécuritaire et résistant aux pannes. Les infrastructures matérielles et logicielles sont construites autour d'une architecture agile pouvant satisfaire diverses contraintes liées à des projets de natures différentes, et ce, tout en leur permettant d'évoluer au fil des besoins.

Les nouveaux services de pointe offerts appuient les activités de recherche de l'Université Laval, comme les travaux de recherche de Sentinelle Nord ou ceux de l'espace collaboratif PULSAR. Ce nouveau pavillon propose également VALERIA, un service d'hébergement et de traitement de données rapide, sécuritaire et écologique pour les partenaires et les entreprises privées.

Le Centre de valorisation des données s'inscrit également dans la démarche de développement durable de l'Université Laval en misant sur la récupération énergétique.

Académie de la transformation numérique

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'Académie de la transformation numérique est un partenaire de premier plan du gouvernement du Québec dans la formation du personnel de la fonction publique.

L'Académie a mis au point un modèle d'affaires afin de permettre au personnel de la fonction publique québécoise de relever les défis de la transition numérique dans l'administration publique québécoise. En collaboration avec ses facultés, l'Université Laval propose ainsi de nombreuses formations sur mesure pour le personnel de la fonction publique québécoise.

Une chaire de recherche sera également créée afin d'analyser les répercussions des transformations numériques sur les emplois de la fonction publique, en vue de prévoir les besoins de formation et les compétences à favoriser pour garantir un niveau optimal de services dans l'avenir.

Offertes également aux entreprises privées, évolutives et adaptées aux nouvelles réalités organisationnelles, les dizaines de formations de l'Académie répondront aux défis posés par l'arrivée massive du numérique.

EXPÉRIENCE | AUTRES RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION

La politique encadrant l'usage de cannabis : le résultat d'un travail commun, d'une synergie d'équipe sur l'application de la légalisation du cannabis dans un cadre universitaire

Projet d'étalement des heures de cours, impliquant 5 facultés, 120 cours et plus de 4000 étudiantes et étudiants, afin de réduire la congestion routière autour du campus

Création du Bureau de la qualité des programmes : coordination des instances de vérification et d'approbation des nouveaux programmes de formation pour l'accélération de la création de programmes de formation

Réorganisation de la Direction générale des programmes de 1^{er} cycle dans le but de simplifier les processus et amener plus d'efficacité en administration des études de 1^{er} cycle

Réalisation du modèle de financement et définition du mode de réalisation pour l'élaboration des projets de résidences qui répondront aux besoins des étudiantes et étudiants parents et étrangers, et confirmation du Conseil d'administration afin d'aller de l'avant avec le projet

Lancement de trois programmes de mobilité courte dans le but d'augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants qui vivent une expérience à l'international

Signature de trois nouvelles ententes de cotutelles afin de développer la coopération scientifique internationale et de favoriser la mobilité des doctorantes et doctorants

Validation du modèle financier et élaboration d'un modèle d'affaires opérationnel pour la formation non créditée : objectif de formation tout au long de la vie

Adoption des grandes orientations du programme de bourses Citoyens du monde par le Comité de direction

Campagne de promotion pour la cueillette et la mise à jour des données en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Signature d'une nouvelle entente avec l'Université Côte d'Azur sur l'intelligence artificielle

Comité stratégique RI : priorisation du plan d'investissement RI (PARI 2019-20) par la méthodologie de gestion de portefeuille

ENGAGEMENT

Nouveau pavillon de recherche de l'Institut nordique du Québec

Avec son nouveau pavillon principal de recherche, l'Institut nordique du Québec sera plus rassembleur que jamais. Carrefour de connaissances et technopole de recherche sur le développement du Nord, ce pavillon unique au Canada favorisera l'innovation nordique, l'interdisciplinarité et le travail d'équipe. Il consolidera les partenariats établis avec les communautés nordiques, les nations autochtones du Nord (inuite, crie, innue et naskapie), les 15 universités membres, le milieu collégial et les acteurs des secteurs public et privé.

Le financement et la construction de cette infrastructure phare de la recherche nordique, un projet majeur de 83,5 M\$, ont été annoncés le 17 août 2018 à l'Université Laval. Le projet novateur a reçu l'appui du gouvernement du Canada (25,5 M\$), du gouvernement du Québec par l'entremise de la Société du Plan Nord (27,5 M\$) et de la Ville de Québec (5 M\$).

Le reste du financement sera assumé par l'Université Laval. Le début des travaux de construction est prévu en 2021. Les plans et devis et le plan d'affaires sont en cours d'élaboration.

Le pavillon de l'Institut nordique du Québec sera le porte-étendard d'une recherche vouée à offrir des réponses aux enjeux immenses liés au développement durable et aux perturbations associées aux changements climatiques et ayant des répercussions sur nos collectivités.

Il rassemblera les sciences sociales et humaines, les sciences naturelles, la santé et le génie. Les installations spécialisées comprendront des

laboratoires, des entrepôts ainsi que des ateliers d'innovation technologique et de préparation des missions nordiques en milieux terrestres et marins.

Dans une optique de partenariat et de transfert de connaissances, le pavillon sera doté d'une salle de visioconférence pour assurer les communications avec les communautés nordiques et les autres partenaires de même que des espaces réservés aux cours à distance pour les résidents du Nord.

L'Institut nordique du Québec a par ailleurs reçu en 2018-2019 un important financement des Fonds de recherche du Québec afin de lancer un appel à projets conjoint avec le programme de recherche Sentinelle Nord.

Unités mixtes internationales

Dans le souci de rallier des expertises mondiales de pointe, l'Université Laval a mis sur pied plusieurs unités mixtes internationales (UMI).

Ces unités combinent le savoir et l'excellence de professeurs et chercheurs issus d'universités internationales, rassemblés autour d'un défi de recherche commun.

Créée en 2011, l'UMI Takuvik est issue d'un partenariat entre l'Université Laval et le CNRS. Son programme de recherche vise à mieux comprendre l'incidence des perturbations environnementales actuelles d'origines climatique et anthropique sur les écosystèmes et les géosystèmes arctiques, marins et terrestres. Ayant pour partenaires 15 institutions et laboratoires, Takuvik donne aux équipes de recherche françaises un accès privilégié aux territoires arctiques et aux infrastructures de recherche canadiennes.

Composé de 12 institutions et laboratoires, dont l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le LUMAQ (Lumière Matière France Québec) crée de nouvelles technologies liées à l'interaction laser-matière pour la conception de nouveaux matériaux architecturés en photonique. Younès Messaddeq, professeur au Département de physique, de génie physique et d'optique, est responsable du volet québécois de l'unité.

L'UMI en neurodéveloppement et psychiatrie de l'enfant rassemble pour sa part l'Université Laval et l'Université de Lausanne. Dirigée par le professeur Pierre Marquet depuis sa création, en 2016, elle vise l'identification de biomarqueurs et d'endophénotypes de risque de grandes maladies psychiatriques à composante neurodéveloppementale. Cette unité offre ainsi une possibilité unique d'effectuer des études sur d'importantes cohortes de patients et d'enfants, autant en Suisse

qu'au Canada, afin de détecter des maladies psychiatriques très tôt chez les jeunes enfants. L'UMI contribue à la création d'un centre d'excellence de calibre mondial axé sur l'étude du neurodéveloppement et la psychiatrie de l'enfant.

Vincenzo Di Marzo dirigera également les travaux d'une nouvelle plateforme de collaboration avec le Conseil national de la recherche d'Italie : l'Unité mixte internationale en recherche chimique et biomoléculaire du microbiome et ses impacts sur la santé métabolique et la nutrition. L'équipe intersectorielle dégagera de nouvelles solutions nutritionnelles pour prévenir l'inflammation basale et ses répercussions néfastes sur la santé.

Leadership en francophonie

Leader dans la francophonie internationale, l'Université Laval a conclu plusieurs partenariats internationaux avec des établissements d'enseignement supérieur.

En Côte d'Ivoire, l'Université Laval a participé à la création de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière. En France, elle a signé un partenariat privilégié avec l'Université Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis et le Département des Alpes-Maritimes dans le domaine émergent de l'intelligence artificielle. Elle a également multiplié les alliances stratégiques avec les universités de Bordeaux, en France, et de Lausanne, en Suisse.

Dans la lignée de ces engagements à l'égard de la francophonie, l'Université Laval a aussi déployé un programme international de formation parlementaire avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Une démarche pour l'entrepreneuriat responsable

Inaugurée en 2018, La Centrale est la plaque tournante de l'écosystème entrepreneurial de l'Université Laval. Ce nouvel environnement établi au pavillon Alphonse-Desjardins illustre la démarche en entrepreneuriat responsable de l'Université Laval et propose des espaces individuels, ouverts et collaboratifs à la relève en entrepreneuriat responsable.

La Centrale propose de l'accompagnement personnalisé offert par les conseillers d'Entrepreneuriat Laval, trois programmes sur mesure, l'accès à des formateurs et à des intervenants du circuit entrepreneurial et des événements de réseautage.

Autre témoin de l'effervescence entrepreneuriale : l'Université Laval a conclu un partenariat stratégique avec le Babson College, une école de commerce de Boston. Sous la forme d'un programme d'été pour les entrepreneurs, financé par la Fondation Molson, le Summer Venture Program, offert à travers l'Arthur M. Blank for Entrepreneurship (Blank Centre), accompagne de jeunes entrepreneurs. L'Université Laval offre désormais un programme similaire sur 10 semaines. Cette collaboration avec le Babson College confirme le leadership de l'Université Laval et sa volonté de soutenir l'entrepreneuriat par des programmes d'accompagnement et des pratiques pédagogiques innovantes.

La directrice scientifique de la démarche institutionnelle d'entrepreneuriat responsable de l'Université Laval, Marie-Pier Tremblay, a d'ailleurs reçu le Collaborative Spotlight Award du Babson College. Cette distinction souligne l'engagement d'une université en matière d'éducation et d'innovation entrepreneuriale.

Création du Pôle régional en enseignement supérieur pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre

Réunissant 19 partenaires des milieux de l'éducation, de la santé et des affaires, le Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale relèvera le défi de la pénurie de compétences et de main-d'œuvre. Le Pôle a été créé sous l'impulsion de l'Université Laval.

En attirant, en développant et en retenant les meilleurs talents d'ici et d'ailleurs, le Pôle générera d'importantes retombées économiques pour l'ensemble de la région de Québec.

Les nouvelles stratégies conjointes auront une incidence positive sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur, sur la réussite étudiante et sur la fluidité des parcours de formation et de perfectionnement.

Les partenaires de la région de Québec accroîtront le recrutement étudiant à l'échelle nationale et internationale, tout en transformant le recrutement en outil de développement régional.

De manière concertée, la région travaille aussi à faire en sorte que la mobilité internationale, la découverte du monde et le contact avec les autres cultures et savoirs soient accessibles au plus grand nombre.

Depuis sa création, le Pôle a procédé à plusieurs consultations et élaboré un plan d'action.

Les formations accélérées et sur mesure des Chantiers d'avenir

La démarche des Chantiers d'avenir imagine de nouvelles manières de former des citoyens responsables et aptes à contribuer concrètement aux sociétés complexes. Afin de répondre aux défis d'un monde en mouvance, les chantiers sont élaborés en accélérés et respectent des échéanciers beaucoup plus courts que ceux observés lors de la création d'une formation universitaire traditionnelle.

Choisi à l'issue d'un vaste appel de projets, chaque chantier intègre l'enseignement et la recherche dans un programme de formation interdisciplinaire adapté à la résolution d'un défi de société complexe et urgent pour lequel les formations actuelles ne suffisent pas.

Amorcé à l'automne 2019, le premier chantier rassemble 19 étudiantes et étudiants et porte sur l'intelligence urbaine. Cette maîtrise sur mesure est axée sur la pédagogie expérientielle, une approche par compétences et la réalisation de projets réels. Les étudiantes et les étudiants bénéficient de bourses Mitacs, un organisme appuyant la recherche appliquée et industrielle.

Cette maîtrise sur mesure est une initiative de formation, de recherche et d'innovation unique au service du développement de nos villes et de nos communautés intelligentes et durables. Elle est offerte par l'Unité mixte de recherche en sciences urbaines, chapeauté par l'Université Laval et élaborée dans le cadre des Chantiers d'avenir.

Dans ce programme novateur, des étudiantes et étudiants de profils d'entrée variés travaillent, en équipes multidisciplinaires, sur un projet réel de recherche et de développement en sécurité, mobilité, gouvernance et éducation 4.0.

Un programme délocalisé pour former davantage de médecins en région

Dès septembre 2022, l'Université Laval offrira une délocalisation du programme de médecine à Lévis et à Rimouski.

L'Université Laval et sa Faculté de médecine, le CISSS de Chaudière-Appalaches, le CISSS du Bas-Saint-Laurent et l'Université du Québec à Rimouski ont concrétisé en 2019 cette initiative visant à promouvoir la pratique médicale en région et en milieu rural.

Le financement du gouvernement du Québec prévoit des investissements de 37 M\$, soit 20 M\$ pour la construction du pavillon d'enseignement délocalisé à Lévis et 17 M\$ pour celui de Rimouski. Les quatre partenaires souhaitent accueillir les premières cohortes de 18 étudiantes et étudiants en médecine à Lévis et à Rimouski dès septembre 2022.

Ce programme socialement responsable encouragera davantage de nouveaux médecins à s'installer en région une fois leur formation terminée afin de mieux servir les populations qui s'y trouvent et de répondre à leurs besoins.

Projet Schola pour revitaliser les écoles du Québec

La plateforme québécoise d'expertise en architecture scolaire Schola soutient, oriente et documente la rénovation et la modernisation des écoles primaires et secondaires du Québec. Cette vaste initiative est pilotée par une équipe de recherche de l'Université Laval.

De la réalisation de vastes enquêtes à la mise en ligne d'outils d'aide à la décision, cette plateforme appuie la création de milieux de vie favorables à la réussite éducative et au bien-être de tous et toutes en milieu scolaire.

La plateforme Schola.ca informe les décideurs au sujet de la modernisation amorcée des écoles primaires et secondaires du Québec. Sous la gouverne de la Direction générale des infrastructures du MEES, et en collaboration avec les partenaires et les différents acteurs du milieu, Schola conçoit des outils d'aide à la décision pour accompagner les différents acteurs concernés avant, pendant et après le processus de rénovation des écoles publiques.

Cette initiative cible les interventions susceptibles de mieux soutenir la réussite éducative, dans une perspective de développement durable et de pérennité d'un nouveau cycle de vie de 40 à 50 ans des écoles rénovées.

Première université carboneutre de façon volontaire au Canada

L'Université Laval est devenue en 2015 la première université québécoise carboneutre. Après des années d'efforts soutenus de la part de la communauté, elle a atteint la carboneutralité en réduisant massivement à la source ses émissions de gaz à effet de serre et en les compensant à l'aide de crédits de carbone.

Elle est devenue la toute première université québécoise et la première au Canada à présenter, sans y être obligée par une loi, un bilan nul de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Entre 2006 et 2015, les actions concertées de la communauté universitaire ont mené à une réduction spectaculaire de 27 % du bilan des émissions de GES. Au terme de l'année 2014-2015, l'impact climatique de l'Université était officiellement nul.

Cet accomplissement confirme le leadership en développement durable de l'Université Laval, qui souhaite inspirer d'autres organisations et servir de modèle auprès des communautés et des acteurs de la société.

Des données géospatiales accessibles partout au Québec

GéoIndex, une nouvelle plateforme partagée de l'Université Laval, offre aux membres des 16 universités partenaires un guichet unique pour la découverte, la consultation et l'extraction de données géospatiales et de photographies aériennes.

Désormais, les données sont partagées grâce ce guichet unique, bilingue et accessible à l'ensemble des universités du Québec. L'interface flexible permet de découvrir, de visualiser et de télécharger des données géospatiales, confirmant le souhait de mutualiser les services au sein des bibliothèques universitaires du Québec. Cette plateforme bénéficie du soutien du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelle

ENGAGEMENT | AUTRES RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION

Finalisation de la phase de conception du projet PULSAR; atelier de cocréation et lancement du projet

Plusieurs ententes internationales conclues par l'entremise du le programme Sentinelle Nord

Depuis janvier 2019, création et renouvellement de 3 chaires de recherche en partenariat, de 3 chaires de leadership en enseignement et de 2 nouvelles chaires pour Sentinelle Nord

Rapprochement fonctionnel entre l'Alliance santé Québec, PULSAR et Mon équilibre UL

Unités mixtes de recherche (UMR) : ententes avec des partenaires locaux et étrangers, dont Groupe Thales avec l'Unité mixte de recherche en sciences urbaines

Lancement de plusieurs plateformes pour soutenir le libre accès, dont Kalos, la plateforme de collections numériques de la Bibliothèque de l'Université Laval, de même qu'une plateforme de soutien aux revues savantes de l'Université en accès ouvert

Plusieurs collaborations avec la Ville de Québec, dont les missions du maire à l'étranger et le Concours Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada

Nouvelle clinique multidisciplinaire du sport pour l'ensemble de la population au PEPS.

Plan d'action institutionnel de la démarche entrepreneuriale 2018-2020

Mise en place d'une collaboration pilote entre Entrepreneuriat Laval, SOVAR et l'Université Laval pour assurer un appui au projet d'entrepreneuriat scientifique étudiant non relié à des technologies de l'Université

Lancement du camp d'entraînement agricole (Faculté des sciences de l'agriculture et l'alimentation), renforçant les espaces de développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation de l'Université et de la région

Lancement d'un MBA en entrepreneuriat et PME (Faculté des sciences de l'administration).

Prix international remporté pour l'innovation pédagogique décerné par le Babson Collaborative Network.

Contributions actives aux activités culturelles de la région, notamment en musique et Alliance culture+numérique

Offre de l'environnement numérique d'études BRIO aux partenaires en éducation.

Nouveau tribunal-école en droit

Annonce du renouvellement de l'entente avec la Nation huronne-wendat

Mise en ligne du nouveau site Web d'Accès savoirs

EXCELLENCE

Des revenus de recherche en progression

L'Université Laval a renforcé dans les dernières années son statut de grande université de recherche au Canada. Elle génère en 2017-2018 plus de 404 M\$ en fonds alloués à la recherche, soit près de 100 M\$ de plus que les 307 M\$ générés en 2012-2013.

Elle continue ainsi d'offrir un milieu de recherche créatif et innovateur soutenu par des professeurs de calibre international et des infrastructures d'envergure. Forts d'une longue tradition d'excellence, les professeurs de l'Université Laval jouissent d'une renommée internationale dans divers domaines de pointe. Chercheurs et créateurs chevronnés, ils multiplient les percées scientifiques et les innovations sociales.

Cette excellence se reflète notamment dans l'attribution de quatre prestigieuses chaires d'excellence en recherche du Canada : télédétection de la nouvelle frontière arctique (Marcel Babin), neurophotonique (Pierre Marquet), axe microbiome-endocannabinoïdome dans la santé métabolique (Vincenzo Di Marzo) et innovation en photonique (Younès Messadeq). L'Université Laval est la seule au pays à détenir quatre de ces chaires.

Nouveau cadre de rémunération de la haute direction

Dans un souci de transparence à l'égard des membres de la communauté universitaire et de la société, le Conseil d'administration de l'Université Laval a rendu publiques, en 2017, les conditions d'emploi de la rectrice, Sophie D'Amours. Cette publication mentionnait autant son salaire que ses conditions de réintégration dans son corps d'emploi de provenance suivant la fin de son mandat.

Au cours de sa première année de mandat, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, la rectrice a reçu, à la lumière des travaux et analyses effectués, un salaire équivalent à celui de son prédécesseur, soit 331 000 \$.

En ce qui concerne les conditions d'après mandat, qui pouvaient s'échelonner sur une période pouvant aller jusqu'à six ans, elles ont été remplacées par une année de réintégration permettant à la rectrice d'entreprendre une période de recyclage, suivant immédiatement la fin de son mandat. Pendant cette année, elle recevra un salaire égal à celui de sa dernière année en fonction à titre de rectrice.

Le Conseil d'administration de l'Université Laval et son Comité des ressources humaines ont amorcé, au début de l'année 2017, les travaux sur la révision du règlement régissant les conditions d'emploi et la rémunération de la haute direction. Ces travaux ont tenu compte de toutes les parties prenantes, dans une dynamique transparente et collégiale, et dans le respect de la réglementation gouvernementale.

Une culture de reconnaissance

Le Programme de reconnaissance du personnel de l'Université Laval vise l'instauration d'une véritable culture de reconnaissance au cours des prochaines années à l'Université Laval. Au quotidien, tous les membres du personnel participent à la réalisation de la mission de l'Université Laval et contribuent à la formation et au développement de la société.

Dans cette optique, le Comité de direction a adopté la Déclaration sur la reconnaissance du personnel, démontrant de façon officielle toute l'importance de l'engagement de l'Université en ce qui a trait à la reconnaissance.

Pour marquer le début de ce programme, une première semaine consacrée à la reconnaissance a eu lieu en 2019. Cette grande initiative a été préparée par un comité réunissant des membres de plusieurs groupes de personnel, et a proposé des conférences, des panels, des visites, des découvertes et des activités sociales.

EXCELLENCE | AUTRES RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION

Déploiement d'une stratégie afin d'accentuer notre rayonnement national et international

Refonte de notre modèle financier afin de mettre la mission d'enseignement et de recherche au cœur de notre budget

Finalisation des travaux du Comité de réflexion visant à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil universitaire

Mise en place de quatre comités afin de mieux soutenir les travaux des comités du Conseil d'administration, notamment par un appui accru des membres de la direction

Approbation de la Politique relative à la gestion de crise

Journée de formation des nouveaux membres du Conseil universitaire et du Conseil d'administration

Création et mise en ligne des outils pour accompagner les gestionnaires dans le processus de dotation des postes de professeurs

Forte augmentation dans le recours aux tableaux de bord institutionnels par les facultés, services et unités